



**PORTRAIT DE LA SITUATION DE L'INTÉGRATION
DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Février 2016
Service des programmes

Comité élargi de la commission des études

Membres du comité

Asselin, Renée, conseillère pédagogique SDP à l'ÉNA (depuis septembre 2015)

Beauregard, Mélanie, programmes préuniversitaires

Chaput, Nancy, conseillère pédagogique SDP

Dommande, Thomas, philosophie et formation générale

remplacé en janvier 2016 par Étienne Marcotte, philosophie et formation générale

Duval, Benjamin, représentant du SPPCEM

Gariépy, Chantal, directrice adjointe aux études

remplacée en janvier 2016 par Lise Maisonneuve, directrice adjointe aux études et à la recherche

Gariépy, Lisette, programmes techniques

Gervais, Martine, conseillère pédagogique, formation continue,

remplacée en septembre 2015 par Diane Gravel, conseillère pédagogique

Ouellet-Pelletier, Maxime, étudiant

remplacé en janvier 2016 par Anthony Perreault, étudiant

Roy, Jasmin, directeur adjoint DAEC

Ste-Marie, Catherine, conseillère en services adaptés, DAEC

remplacée en janvier 2016 par Louise Chaput, conseillère en services adaptés, DAEC

Tacium, David, formation générale,

remplacé en septembre 2015 par Lapointe Isabelle, langues formation générale

Rédaction du rapport : Nancy Chaput

Révision linguistique : Nicole Coziol

Prise de notes lors des groupes de discussion : Nicole Brien

Mise en page : Francine Létourneau

NOTE : L'emploi du masculin est ici privilégié dans le seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS	6
1. POINT DE VUE DES PROFESSEURS	6
1.1. Méthodologie.....	6
1.2. Résultats.....	7
2. POINT DE VUE DES DÉPARTEMENTS	19
2.1. Méthodologie.....	19
2.2. Résultats.....	20
3. POINT DE VUE DES CONSEILLERS EN SERVICES ADAPTÉS	31
3.1. Éléments favorables.....	31
3.2. Difficultés rencontrées.....	32
3.3. Moyens utilisés	33
3.4. Documents institutionnels.....	34
4. POINT DE VUE DES AIDES PÉDAGOGIQUES INDIVIDUELS	34
4.1. Aspects favorables	34
4.2. Difficultés rencontrées.....	35
4.3. Moyens à privilégier.....	35
4.4. Documents institutionnels.....	35
5. POINT DE VUE DES ÉTUDIANTS	36
CONCLUSION	51
ANNEXE.....	53

CONTEXTE

À l'automne 2014, la commission des études confiait à un comité élargi le mandat de tracer le portrait de la situation de l'intégration des étudiants en situation de handicap, et ce, afin :

- 1) d'améliorer la concertation professeurs-CSA-étudiants;
- 2) de préciser les rôles et responsabilités de chacun des intervenants et des étudiants;
- 3) de proposer des améliorations pour faciliter l'intégration pédagogique des étudiants.

Pour permettre la réalisation de ce mandat, le comité souhaitait avoir un portrait actuel des préoccupations et des réalités vécues par les différents acteurs qui interviennent auprès des étudiants en situation de handicap. Il s'avérait également nécessaire de recueillir les perceptions des étudiants inscrits au Centre de services adaptés (CSA) eux-mêmes à l'égard de leur cheminement au cégep Édouard-Montpetit. Il est à noter que dans ce document, l'expression *étudiant en situation de handicap* désigne un étudiant ayant obtenu d'un professionnel le diagnostic de sa condition et qui est inscrit au CSA.

Ce rapport décrit la méthodologie et les résultats obtenus lors des consultations et présente les principaux constats qui se dégagent de l'analyse des informations recueillies.

MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS

Le portrait de la situation a été dressé à partir de deux enquêtes (questionnaires Omnivox), réalisées respectivement auprès des professeurs du Cégep et des étudiants en situation de handicap, ainsi que par la tenue de groupes de discussion composés des intervenants suivants :

- coordonnateurs de départements et de programmes (10 rencontres);
- conseillères pédagogiques de la formation continue (1 rencontre);
- conseillers en services adaptés (1 rencontre);
- aides pédagogiques individuels (1 rencontre).

1. POINT DE VUE DES PROFESSEURS

Les professeurs sont au cœur des interactions avec les étudiants en situation de handicap. Ils sont bien placés pour expliquer concrètement les défis que pose leur intégration dans les cours. Aux fins de cette consultation, il a été convenu de recueillir la perception des professeurs à l'égard des éléments suivants :

- situation générale de l'intégration des étudiants en situation de handicap dans leurs cours;
- connaissance de leurs rôles et responsabilités à l'égard de l'intégration des étudiants en situation de handicap;
- connaissance des services offerts par le Cégep aux étudiants en situation de handicap;
- perception à l'égard de leur collaboration avec le CSA;
- perception à l'égard de l'exhaustivité et de la pertinence des renseignements fournis avant le début du cours concernant l'étudiant ayant droit à des mesures adaptées;
- impacts de l'intégration des étudiants en situation de handicap dans leur enseignement (préparation, prestation, encadrement, évaluation);
- identification des stratégies mises en place;
- besoins de formation, d'information et de soutien.

1.1. MÉTHODOLOGIE

Compte tenu du nombre de professeurs à consulter et du nombre d'éléments à aborder, et considérant par ailleurs que les réponses attendues nécessitent un temps de réflexion, un questionnaire écrit a été utilisé pour recueillir le point de vue des professeurs. Certaines de ses questions sont inspirées du rapport de recherche produit par le Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap¹.

Avant son envoi, le questionnaire a été expérimenté auprès de six professeurs de départements différents afin de s'assurer que les questions étaient bien comprises et que le temps requis pour y répondre était adéquat.

Le sondage a été acheminé le 6 février 2014, par Omnivox, à l'ensemble des professeurs de la formation régulière et de la formation continue. Ceux-ci avaient jusqu'au 26 février pour y répondre, soit un délai de 3 semaines. Un courriel de rappel a été acheminé à la mi-février.

1 Comité interordres. *Intégrer les nouvelles populations étudiantes en situation de handicap aux études supérieures : Mission possible!* Rapport final du projet interordres, septembre 2013. 70 pages.

Afin d'obtenir des données sur des situations récentes et non sur des situations qui prévalaient auparavant, seuls les professeurs ayant accueilli un étudiant en situation de handicap au cours de la session automne 2014 ont eu à répondre à l'ensemble des questions. Les professeurs n'ayant pas accueilli d'étudiants en situation de handicap pendant la période sélectionnée n'avaient pas à répondre à toutes les questions. Ils étaient plutôt redirigés vers les dernières questions du sondage.

1.2. RÉSULTATS

Le sondage sur les étudiants en situation de handicap a permis de recueillir les réponses de 165 professeurs majoritairement de la formation régulière, mais aussi de la formation continue. Parmi ceux-ci, tous les départements sont représentés, autant ceux relevant de programmes préuniversitaires que ceux des programmes techniques. Cependant, le nombre de répondants par département n'est pas représentatif du nombre de professeurs qui y enseignent. Le tableau suivant indique le nombre de professeurs ayant répondu pour chaque secteur et département.

Tableau 1

Secteurs		Total
1	Formation régulière	159*
2	Formation continue	28*
*Total : 165 professeurs. Un même professeur peut avoir coché deux secteurs.		
	Départements	Total
1.	Littérature et français	8
2.	Langues	6
3.	Philosophie	4
4.	Mathématiques	7
5.	Éducation physique	6
6.	Arts visuels et arts plastiques	2
7.	Cinéma et médias	1
8.	Sociologie	2
9.	Géographie, histoire, politique	6
10.	Psychologie	9
11.	Anthropologie	2
12.	Économie	1
13.	Biologie	6
14.	Nutrition	1
15.	Chimie	7
16.	Physique	4
17.	Géologie	2
18.	Sciences graphiques	1
19.	Techniques d'éducation à l'enfance	15
20.	Soins infirmiers	9
21.	Techniques de denturologie	5
22.	Techniques d'hygiène dentaire	6
23.	Techniques de prothèses dentaires	2
24.	Technologie de radiodiagnostic	2
25.	Techniques d'orthèses visuelles	6
26.	Techniques de comptabilité et de gestion	4
27.	Gestion de commerces	2
28.	Techniques d'intégration multimédia	7
29.	Technologie de l'électronique	5
30.	Techniques de l'informatique	9
31.	Techniques de génie aérospatial	6
32.	Techniques de maintenance d'aéronefs	7
33.	Techniques d'avionique	2
34.	Autre (pas voulu préciser)	3

1.2.1. Échantillon

Parmi les 165 professeurs ayant répondu au sondage, 126 ont intégré un étudiant en situation de handicap à l'un de leurs cours de la session automne 2014.

Ces 126 professeurs ont accueilli entre 1 et 22 étudiants en situation de handicap pour l'ensemble des cours qu'ils ont offerts à la session automne 2014, soit 5,6 étudiants en moyenne. La moyenne est légèrement moins élevée pour la session hiver 2015, celle-ci étant de 4,7, les réponses se situant entre 0 et 16 étudiants. C'est donc en se référant à leur expérience d'enseignement vécue à ces deux sessions que les professeurs ont été invités à répondre au sondage. Leurs réponses sont présentées dans les prochaines sections.

En guise de complément d'information, le nombre moyen d'étudiants en situation de handicap par groupe, selon les données fournies par le service de l'organisation scolaire, était de 0,27 étudiant pour la session automne 2014, soit 431 étudiants pour un total de 1489 groupes. Pour la session hiver 2015, le nombre moyen d'étudiants en situation de handicap était de 0,31 soit 431 étudiants pour un total de 1355 groupes.

Tableau 2

À la session automne 2014, avez-vous intégré dans vos cours au moins un étudiant en situation de handicap?	Total	
Oui	126	76,4 %
Non. Si vous avez répondu non, vous n'aurez pas à répondre à certaines questions du sondage.	39	23,6 %
Total	165	100,0 %

1.2.2. Information fournie aux professeurs

Selon les professeurs sondés, le courriel acheminé par le Centre de services adaptés constitue la principale façon de recevoir de l'information sur les étudiants en situation de handicap inscrits à leur cours. Bien que la rencontre entre le professeur et l'étudiant soit fortement encouragée par le Centre de services adaptés, seulement 30,2 % des professeurs ont indiqué avoir eu l'occasion de rencontrer l'étudiant en situation de handicap à un moment ou à un autre de la session afin de discuter de ses besoins particuliers.

Tableau 3

Pour la majorité des cas, de quelle(s) façon(s) avez-vous obtenu l'information relative aux étudiants en situation de handicap inscrits à vos cours? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.	Total
Un courriel du centre de services adaptés	124
Une rencontre avec l'étudiant	38
Une rencontre (en personne, téléphonique, etc.) avec le conseiller en services adaptés	12
Autres (échanges avec les parents de l'étudiant, échanges avec le professeur responsable, etc.)	4

Cette situation explique peut-être que seulement 56 % des professeurs jugent avoir en main tous les renseignements dont ils ont besoin pour adapter leur enseignement et pour aider les étudiants en situation de handicap.

Tableau 4

Est-ce que vous jugez avoir reçu toute l'information dont vous aviez besoin pour enseigner aux étudiants en situation de handicap inscrits à vos cours?	Total	
Oui	71	56,30 %
Plus ou moins	43	34,10 %
Non	12	9,50 %
Total	126	100,0 %

À ce sujet, une cinquantaine de professeurs ont formulé des suggestions quant aux renseignements qu'ils auraient aimé obtenir. Les suggestions qui reviennent le plus souvent sont les suivantes :

- la nature des difficultés de l'étudiant devrait être précisée (le courriel du CSA présente plutôt les accommodements);
- le recours à une terminologie vague dans le courriel du CSA ne permet pas de saisir à quoi s'attendre ni de dégager des pistes pour aider l'étudiant;
- il faudrait davantage d'information sur les impacts ou les réactions possibles des étudiants si certaines situations devaient survenir;
- les échanges avec les étudiants ou encore les courriels du CSA mettent l'accent sur les modalités d'évaluation et plus rarement sur les stratégies qui pourraient faciliter les apprentissages. Il serait pertinent d'ajouter davantage d'information sur les stratégies d'enseignement qui conviennent et celles qu'il serait préférable d'éviter;
- il y aurait lieu d'adapter le courriel en fonction des compétences développées dans un cours. Les accommodements sont souvent prescrits pour des examens écrits, des précisions seraient requises pour les examens pratiques, les tâches manuelles ou encore pour les cours avec des contacts physiques (éducation physique);
- le moment où ces renseignements sont communiqués est aussi important. Si le courriel est reçu à la mi-session, il est parfois trop tard.

1.2.3. Collaboration avec le Centre de services adaptés

Le Centre de services adaptés a tenu plusieurs événements et a mis en place plusieurs initiatives ces derniers mois pour faire connaître son mode de fonctionnement ainsi que les services offerts aux étudiants et aux professeurs. Cette démarche semble répondre à un besoin puisque plusieurs professeurs sondés affirment avoir une idée plus ou moins précise ou encore ne pas connaître les services offerts par le CSA.

Tableau 5

Est-ce que vous connaissez les services que les étudiants reçoivent du Centre de services adaptés (exemples : rencontre avec des professionnels, accompagnement pédagogique, etc.)?	Total	
Oui	32	25,4 %
Plus ou moins	67	53,2 %
Non	27	21,4 %
Total	126	100,0 %

Tableau 6

Est-ce que vous connaissez le soutien que les professeurs peuvent recevoir du Centre de services adaptés (exemples : soutien à la mise en place de mesures adaptées, information sur les caractéristiques des handicaps, etc.)?	Total	
Oui	41	32,5 %
Plus ou moins	53	42,1 %
Non	32	25,4 %
Total	126	100,0 %

Les professeurs ont aussi été sondés sur leur appréciation de la plateforme *SyMétrique*, un outil fréquemment utilisé par le Centre de services adaptés, notamment pour permettre la réservation de plages horaires surveillées pour la passation des examens qui requièrent une période supplémentaire. Près de 90 % des professeurs sondés ont eu à utiliser cet outil au cours des sessions automne 2014 et hiver 2015 et ces derniers semblent trouver l'utilisation de cette plateforme assez facile ou très facile à utiliser.

Tableau 7

Quelle est votre appréciation de la plateforme SyMétrique?	Total	
Très facile à utiliser	40	31,7 %
Plutôt facile à utiliser	64	50,8 %
Plutôt difficile à utiliser	6	4,8 %
Très difficile à utiliser	1	0,8 %
Je n'ai jamais utilisé la plateforme SyMétrique	15	11,9 %
Total	126	100,0 %

Voici les commentaires et suggestions les plus fréquemment formulées pour cette question :

- certains professeurs ont mentionné que l'interface n'est pas toujours claire, est souvent très longue à télécharger et qu'elle répète souvent les mêmes questions tout au long du semestre;
- le temps requis pour remplir chaque questionnaire pour chaque évaluation pour chaque étudiant est trop long;
- certains ont mentionné qu'ils aimeraient soumettre un seul document d'examen pour l'ensemble des étudiants concernés plutôt que de répéter l'opération pour chaque étudiant;

- le fait de devoir vérifier les renseignements pour chacun des étudiants (heure de début et de fin des évaluations) multiplie le risque d'erreurs. Selon les répondants, il devrait n'y avoir qu'une simple case à cocher : « Les renseignements fournis par l'étudiant sont exacts : oui/non »;
- l'interface devrait comprendre davantage d'options dans les cases à cocher. Par exemple, il pourrait y avoir une case « autre » qui permettrait d'ajouter des commentaires ou des renseignements pertinents, car les laboratoires pratiques exigent plus de spécifications que les cours.

1.2.4. Responsabilités et aspects légaux

Bien qu'une journée pédagogique ait abordé ces sujets en 2013, peu de professeurs affirment connaître leurs responsabilités légales à l'égard de l'intégration des étudiants en situation de handicap. Il en est de même en ce qui concerne leurs obligations qui découlent du caractère confidentiel des renseignements détenus sur ces étudiants.

Selon les commentaires recueillis sur ces questions, au-delà des aspects d'ordre juridique, c'est davantage l'application concrète de ce qui est prescrit qui pose des difficultés. Particulièrement pour le volet confidentialité, il semble y avoir un flou quant aux circonstances et aux conditions requises pour que des renseignements concernant un étudiant en situation de handicap puissent être divulgués à ses parents, aux collègues du département ou aux autres étudiants de la classe. De plus, de nombreux professeurs ne sont pas au fait des obligations de confidentialité auxquelles sont tenus les intervenants du CSA ou encore de la nature et de la précision des renseignements que ceux-ci ont le droit de leur communiquer. Enfin, certains professeurs se demandent si l'interprétation que fait le cégep Édouard-Montpetit est vraiment celle prescrite par le cadre législatif ou bien si celle-ci est teintée d'un biais en faveur des étudiants en situation de handicap.

Tableau 8

Est-ce que vous connaissez vos responsabilités légales à l'égard de l'intégration des étudiants en situation de handicap dans vos cours? (Exemples : En tant que professeur, est-ce que vous pouvez refuser de mettre en place la mesure adaptée inscrite au dossier d'un étudiant? Est-ce que des recours juridiques peuvent être pris par l'étudiant contre un professeur?)	Total	
Oui	37	29,4 %
Plus ou moins	52	41,3 %
Non	37	29,4 %
Total	126	100,0 %

Tableau 9

Est-ce que vous connaissez vos obligations concernant le caractère confidentiel des renseignements que vous détenez sur les étudiants en situation de handicap inscrits à vos cours? (Exemples : en tant que professeur, est-ce que vous pouvez discuter avec vos collègues des difficultés qu'éprouve un étudiant en situation de handicap? Est-ce que vous pouvez expliquer aux autres étudiants pourquoi l'étudiant en situation de handicap a quitté la classe subitement?)	Total	
	Oui	59
Plus ou moins	55	43,7 %
Non	12	9,5 %
Total	126	100,0 %

1.2.5. Mesures adaptées

Les professeurs trouvent plus facile d'appliquer certaines mesures adaptées recommandées aux étudiants en situation de handicap que d'autres, le niveau de difficulté perçue variant principalement en fonction de la nature des activités pédagogiques proposées ainsi que des contraintes physiques et matérielles liées à celles-ci. Par conséquent, il n'y a pas de consensus quant aux mesures adaptées dites difficiles à intégrer en classe. L'interprétation des données doit tenir compte du fait que plusieurs répondants ont coché la réponse « Je n'ai pas eu à appliquer cette mesure adaptée ». À la lumière de ces nuances, la compilation des réponses des professeurs sondés, tous départements confondus, permet de dégager les tendances suivantes, de la mesure adaptée la plus difficile à appliquer à la plus facile, au dire des répondants ayant eu à les intégrer dans leur cours.

Tableau 10

En tant que professeur, indiquez quel est le degré de difficulté d'appliquer ou de tenir compte des mesures adaptées suivantes dans vos cours (en classe, en laboratoire, en stages, etc.).	Total				
	Très difficile	Plutôt difficile	Plutôt facile	Très facile	Je n'ai pas eu à appliquer cette mesure
Notes de cours données à l'avance	16	17	26	28	39
Enregistrement des cours avec autorisation	12	8	20	23	63
Utilisation d'un ordinateur pour la passation des examens	15	9	17	38	47
Présence d'un interprète	5	7	15	23	76
Temps supplémentaire alloué pour la passation de l'examen (incluant au Centre de services adaptés)	8	15	41	58	4
Permission de quitter le cours selon les besoins	5	8	29	41	43
Local adapté ou isolé pour la passation d'un examen (incluant le centre de services adaptés)	11	11	31	67	6
Utilisation d'un ordinateur portable en classe	9	4	39	42	32
Recours à un preneur de notes	2	5	27	46	46

Plusieurs professeurs mentionnent que la remise des notes de cours à l'avance peut nuire à la pédagogie puisque cela ne permet pas d'utiliser l'actualité ou des échanges qui ont lieu spontanément en classe et qu'il n'est pas possible de modifier les notes en fonction des difficultés rencontrées par le groupe au cours précédent.

Le local isolé et la période supplémentaire pour la passation des examens semblent aussi problématiques pour les cours qui requièrent des logiciels spéciaux sous licence, du matériel spécial (table à dessin) ou qui doivent se dérouler en laboratoire. À ce propos, la disponibilité restreinte des laboratoires fait en sorte qu'il n'est pas toujours possible de prévoir une période supplémentaire pour la passation des examens avant ou après la période prévue à l'horaire.

Enfin, plusieurs professeurs soulignent que la mesure consistant à permettre à un étudiant de quitter le cours selon les besoins peut laisser entendre aux autres étudiants qu'ils sont eux aussi autorisés à le faire quand bon leur semble.

Afin d'apprécier ces résultats, il peut être intéressant de les croiser avec les données fournies par le Centre de services adaptés. Pour l'ensemble des étudiants en situation de handicap inscrits pour l'année 2014-2015, voici la répartition des mesures d'aide adaptées prescrites. Les mesures ci-dessous sont présentées selon l'ordre de difficulté exprimé dans les réponses au sondage, soit de la plus difficile à appliquer à la plus facile. Il est à noter que plusieurs mesures peuvent être suggérées pour un même étudiant.

Tableau 11

Mesures adaptées en ordre de difficulté d'application	Nombre d'étudiants pour lesquels cette mesure est suggérée à l'automne 2014
Notes de cours données à l'avance	Nous n'avons pas cette statistique
Enregistrement des cours avec autorisation	Nous n'avons pas cette statistique
Utilisation d'un ordinateur pour la passation des examens	259 (il n'y a pas de distinction faite entre la classe et la passation des examens dans les statistiques)
Présence d'un interprète	2
Temps supplémentaire alloué pour la passation de l'examen (incluant au Centre de services adaptés)	408
Permission de quitter le cours selon les besoins	Nous n'avons pas cette statistique
Local adapté ou isolé pour la passation d'un examen (incluant le centre de services adaptés)	81
Utilisation d'un ordinateur portable en classe	259 (il n'y a pas de distinction faite entre la classe et la passation des examens dans les statistiques)
Recours à un preneur de notes	133

1.2.6. Difficultés en fonction des types de handicap

Certains types de handicap posent des défis particuliers aux professeurs. Pour cette question, il était demandé aux répondants de se référer à la majorité des cas accueillis dans leur classe et non à la situation exceptionnelle qui a été problématique. Encore ici, la nature des activités pédagogiques proposées ainsi que les contraintes matérielles et physiques liées à celles-ci semblent influencer ces perceptions.

Le tableau suivant présente la compilation des réponses recueillies, du type de handicap qui semble le plus difficile à intégrer dans une classe au plus facile. Plusieurs répondants ayant coché « Je n'ai pas eu d'étudiant avec ce type de handicap dans mes cours », l'interprétation des données doit être réalisée avec prudence.

Tableau 12

Pour chacun des types de handicap, indiquez comment se passe (dans la majorité des cas) l'intégration des étudiants aux activités d'apprentissage prévues dans vos cours.	TOTAL				
	Très difficilement	Plutôt difficilement	Plutôt bien	Très bien	Je n'ai pas eu d'étudiant avec ce handicap
Trouble du spectre de l'autisme (trouble envahissant du développement)	9	23	25	7	62
Trouble moteur (paralysie cérébrale, dystrophie musculaire)	3	5	13	2	103
Trouble de santé mentale (trouble anxieux, trouble bipolaire, trouble de la personnalité limite)	6	19	42	16	43
Trouble sensoriel (déficience visuelle et auditive)	5	10	22	19	70
Trouble déficitaire de l'attention	2	22	67	31	4
Autres troubles neurologiques (syndrome Gilles de la Tourette, dysphasie, épilepsie)	0	5	25	7	89
Trouble d'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie)	1	11	64	34	16
Trouble organique (insuffisance rénale, fibrose kystique)	0	0	14	8	104

Pour cette question, les commentaires formulés par les professeurs précisent que la difficulté d'intégrer un étudiant avec un handicap dépend, d'une part, de la nature des compétences à développer, mais aussi, d'autre part, de la personnalité et de l'autonomie de l'étudiant. D'ailleurs, dans la section commentaires, plusieurs professeurs ont tenu à préciser que le handicap n'expliquait pas toutes les difficultés vécues, la personnalité de l'étudiant pouvant aussi expliquer les défis rencontrés.

Afin de mieux contextualiser ces résultats, voici le nombre d'étudiants actuellement inscrits au CSA pour la session automne 2014 par type de handicap (certains étudiants ont plus d'un diagnostic). Les types de handicap de ce tableau sont présentés du plus difficile au plus facile à intégrer, selon les réponses obtenues.

Tableau 13

Type de handicap	Nombre d'étudiants inscrits au CSA Automne 2014
Trouble déficitaire de l'attention	211
Trouble d'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie)	151
Trouble de santé mentale (trouble anxieux, trouble bipolaire, trouble de la personnalité limite)	51
Trouble du spectre de l'autisme (trouble envahissant du développement)	30
Trouble organique (insuffisance rénale, fibrose kystique)	12
Trouble moteur (paralysie cérébrale, dystrophie musculaire)	7
Autres troubles neurologiques (syndrome Gilles de la Tourette, dysphasie, épilepsie et traumatisme crânien)	13
Trouble sensoriel (déficience visuelle et auditive)	9

Il est important de mentionner que des commentaires à caractère discriminant ont été formulés par cinq des 126 répondants à ce sondage. Ces commentaires ne sont pas reproduits dans ce rapport, mais leur nature laisse croire qu'il y a encore du travail de sensibilisation à réaliser auprès des professeurs.

1.2.7. Impacts sur la tâche des professeurs

Le sondage a aussi permis de recueillir des données en lien avec les impacts de l'intégration des étudiants en situation de handicap sur le travail des professeurs. Ces derniers ont été questionnés sur les tâches qu'ils ont eu à accomplir en surplus de leurs tâches habituelles en raison de l'intégration de ces étudiants dans leur classe. Ils ont également eu à quantifier ces impacts en nombre d'heures pour une session. Les résultats relatifs aux impacts sont présentés selon les quatre moments de l'enseignement : préparation du cours, prestation en classe, supervision en dehors des heures de classe et évaluation.

Préparation du cours

Pour la majorité des professeurs, les principales tâches supplémentaires qu'ils doivent accomplir du fait qu'un étudiant en situation de handicap est inscrit à leurs cours sont les suivantes :

- recherche d'information sur le handicap de l'étudiant (34,9 % des répondants);
- conception ou modification d'exercices ou d'ateliers (29,4 % des répondants);
- conception ou modification d'outils ou de soutiens pédagogiques, PowerPoint, etc. (28,6 % des répondants).

Très peu des professeurs consultés ont indiqué avoir réalisé les tâches suivantes :

- modification du plan de cours (4,8 % des répondants);
- nouvelle sélection ou révision du recueil de textes (7,9 % des répondants);
- modification des échéanciers du plan de travail afin de remettre à l'avance les notes de cours à l'étudiant (22,2 % des répondants).

Bien que certains professeurs aient souligné la difficulté de quantifier le nombre d'heures en moyenne, les répondants ont indiqué consacrer 6,64 heures supplémentaires de travail par session pour réaliser ces tâches. On observe cependant des écarts très importants parmi les réponses obtenues, qui vont de 0 à 100 heures².

En classe

Les impacts de l'intégration des étudiants en situation de handicap semblent être plus nombreux pour la prestation de l'enseignement en classe ou en laboratoire.

Tableau 14

Impacts sur la prestation de l'enseignement	OUI		NON	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Modification de la gestion de classe habituelle	65	51,6 %	61	48,4 %
Modification des modalités de réalisation des activités (individuelles, en équipe, etc.)	56	44,4 %	70	55,6 %
Adaptation des consignes ou règlements de classe	46	36,5 %	80	63,5 %
Augmentation ou diminution de la durée de la période de questions	45	35,7 %	81	64,3 %
Interventions auprès des autres étudiants de la classe pour encourager l'intégration sociale de l'étudiant en situation de handicap	41	32,5 %	85	67,5 %
Interventions auprès des autres étudiants de la classe pour expliquer ou justifier que certaines mesures ne sont pas permises à tous.	37	29,4 %	89	70,6 %
Réaménagement de l'environnement physique du local	9	7,1 %	117	92,9 %

Selon les réponses recueillies, le nombre d'heures associées à ces impacts est en moyenne de 4,23 heures par session, les valeurs allant de 0 à 45³. Les commentaires recueillis n'ont pas permis d'établir comment ces cinq heures sont ajoutées à l'enseignement en classe ou en salle de laboratoire. Il est à noter que les heures supplémentaires consacrées à la préparation et à la supervision en dehors de la classe sont comptabilisées séparément.

En dehors des heures de classe

Les impacts liés aux tâches supplémentaires à réaliser en dehors de la classe font l'objet d'un plus large consensus. La grande majorité des professeurs (70,6 %) ont indiqué devoir consacrer plus de temps aux étudiants en situation de handicap en raison du nombre de rencontres en personne, par téléphone ou par courriel après le cours. L'augmentation du nombre de rencontres par téléphone ou par courriel avec des personnes-ressources (intervenant CSA, autre membre du personnel) est rapportée par 42,9 % des répondants.

² En excluant la réponse d'un répondant ayant inscrit 180 tout en précisant qu'il n'était pas en mesure de quantifier ce nombre d'heures.

³ En excluant la réponse d'un répondant ayant inscrit 180 tout en précisant qu'il n'était pas en mesure de quantifier ce nombre d'heures.

En moyenne, les professeurs ont indiqué devoir consacrer 7,54 heures supplémentaires par session pour l'encadrement des étudiants en situation de handicap en dehors de la classe. Les réponses vont de 0 à 60 heures⁴.

Évaluation

En ce qui a trait à l'évaluation, les impacts les plus fréquents sont les suivants. Il est à noter que le pourcentage de répondants ayant mentionné ces impacts est plutôt faible :

- modification aux échéanciers du plan de travail afin de tenir compte des délais pour l'envoi de l'examen au centre de services adaptés (par exemple, acheminer l'examen 7 jours à l'avance au centre de services adaptés) (31 % des répondants);
- adaptation du format (aspects visuels) des examens ou des consignes des travaux (19,8 %);
- adaptation du contenu de l'examen ou des travaux (consignes, questions, etc.) (16,7 %);
- conception d'un nouvel examen ou travail pour l'étudiant en situation de handicap (15,9 %).

Moins de 10 % des répondants ont indiqué les impacts suivants :

- augmentation de la variété des modes d'évaluation utilisés (portfolio, présentation orale, examens, travaux, etc.) (9,5 %);
- Modification du nombre d'examens (par exemple, plusieurs examens courts au lieu d'un seul examen de 2 heures) (5,6 %).

En moyenne, les professeurs ont indiqué consacrer à l'évaluation 2,2 heures supplémentaires par session en raison de l'intégration des étudiants en situation de handicap, les réponses allant de 0 à 40 heures⁵.

1.2.8. Besoins

Afin de définir éventuellement des actions pour aider les professeurs, le sondage demandait à ceux-ci quels étaient leurs besoins d'information, de formation et de soutien concernant l'intégration des étudiants en situation de handicap. Le tableau qui suit présente les résultats obtenus.

Tableau 15

Est-ce que vous jugez avoir des besoins :	OUI		NON	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
d'information	58	46,0 %	68	54,0 %
de formation	42	33,3 %	84	66,7 %
de soutien	49	38,9 %	77	61,1 %

Les besoins d'information et de formation concernent principalement les stratégies concrètes à utiliser en fonction des types de handicaps. En d'autres mots, comment aider les étudiants ayant des besoins particuliers? Les répondants ont aussi mentionné la nécessité d'en savoir plus sur les handicaps et les troubles de santé mentale ainsi que sur les caractéristiques et effets de ceux-ci sur l'apprentissage. Bon nombre de professeurs ont aussi soulevé le volet légal et celui de la confidentialité des renseignements.

⁴ En excluant la réponse d'un répondant ayant inscrit 180 tout en précisant qu'il n'était pas en mesure de quantifier ce nombre d'heures.

⁵ En excluant la réponse d'un répondant ayant inscrit 180 tout en précisant qu'il n'était pas en mesure de quantifier ce nombre d'heures.

Enfin, les réponses à ce sondage donnent un aperçu des perceptions et des besoins des professeurs concernant l'intégration des étudiants en situation de handicap. Les principaux impacts de l'intégration de ces étudiants dans les cours ont également été présentés. Déjà, certaines pistes se dégagent en vue d'améliorer la concertation entre les professeurs, les étudiants et le CSA. Ces données pourront être nuancées et précisées à la lumière des résultats issus des groupes de discussion réalisés avec les coordonnateurs de départements et de programmes.

2. POINT DE VUE DES DÉPARTEMENTS

Plusieurs initiatives touchant la réussite et l'intégration des étudiants en situation de handicap relèvent des départements. C'est sous cet angle et celui de l'approche-programme qu'il apparaissait important d'obtenir le point de vue des coordonnateurs de départements et de programmes. Cet exercice s'avère éclairant, puisque les compétences visées et le contexte d'enseignement diffèrent d'un département et programme à l'autre. Les défis à relever pour intégrer des étudiants en situation de handicap ne sont pas les mêmes selon qu'on propose des activités nécessitant une capacité à travailler en équipe, à comprendre des concepts abstraits, à utiliser un outillage ou encore à faire preuve de créativité ou d'empathie. Il était important dans ce rapport de témoigner des particularités des différents départements. Cette section présentera aussi les situations vécues par le secteur de la formation continue.

2.1. MÉTHODOLOGIE

Étant donné le nombre de départements à consulter et les défis que représentait la planification des rencontres, il a été convenu que la consultation des départements prendrait la forme de groupes de discussion. Tous les coordonnateurs de départements d'un programme ont été invités à une seule et même rencontre d'une durée d'environ 3 heures. Ceux-ci pouvaient être accompagnés de professeurs s'ils le jugeaient nécessaire (sous réserve des places disponibles). Il est à noter que les coordonnateurs de la formation générale ont été rencontrés séparément. Pour ce qui est de la formation continue, un groupe de discussion composé des conseillères pédagogiques a permis de recueillir les aspects particuliers à ce secteur.

Pour la constitution des groupes de discussion, il a été jugé préférable de limiter le nombre de participants à 10. Le conseiller pédagogique ainsi que le conseiller en services adaptés ont été invités à assister aux rencontres à titre d'observateurs afin de consolider leur compréhension des enjeux liés à l'intégration des étudiants en situation de handicap dans les programmes dans lesquels ils interviennent. Ils n'étaient cependant pas autorisés à intervenir afin de ne pas influencer les discussions. Il n'a pas été facile de procéder au regroupement des départements. Dans la mesure du possible, nous avons tenu compte des contraintes suivantes :

- regrouper autant que possible les départements ayant des similarités disciplinaires;
- s'assurer de ne pas avoir plus de 10 participants par groupe;
- s'assurer d'avoir assez de participants pour susciter des échanges;
- regrouper les départements ayant le même conseiller pédagogique ou le même conseiller en services adaptés.

On trouvera en annexe la liste des regroupements effectués et des personnes invitées.

Le recours à un groupe de discussion pour colliger des informations comporte certaines difficultés. Les données recueillies auraient notamment pu être biaisées par l'effet de groupe ou encore par l'opinion du département le plus volubile. C'est pourquoi, d'entrée de jeu, nous avons établi des règles de fonctionnement. Un tour de table a été réalisé pour chaque question. Les participants pouvaient alors décrire la réalité vécue dans leur département, apporter des précisions sur ce qui avait été dit ou encore signifier que dans leur département, les éléments soulevés par les autres participants étaient similaires.

À la suite de la tenue de chacun des 11 groupes de discussion, un compte rendu a été produit. La prochaine section présente la synthèse des résultats obtenus lors de ces groupes de discussion.

2.2. RÉSULTATS

Les groupes de discussion ont donné lieu à de nombreux échanges et à la formulation de plusieurs points de vue. Il ne sera pas possible, dans le présent rapport, de consigner toutes les idées verbalisées lors de ces rencontres, qui totalisent une trentaine d'heures de discussions. Cependant, pour chacun des thèmes abordés en groupe, un résumé des principales préoccupations exprimées sera présenté ci-dessous. Bien que plusieurs des éléments relevés par les participants fassent consensus, il s'avère que certains départements ont aussi formulé des opinions qui leur sont propres et qui, parfois, n'étaient pas partagées par d'autres départements. Pour ces cas précis uniquement, le nom du département sera précisé.

2.2.1. Aspects positifs

Les participants ont été amenés à déterminer ce qui se passe bien dans l'intégration des étudiants en situation de handicap dans leur département. Plusieurs participants ont confié que cet exercice n'avait pas été facile à réaliser puisque leur attention se concentre généralement sur les problèmes à régler.

Après réflexion, pour la presque totalité des départements consultés, il semble que l'intégration de la majorité des étudiants en situation de handicap se déroule normalement et sans problèmes particuliers. Seuls quelques cas exceptionnels requièrent leur attention. Les participants ont fait remarquer que le nombre d'étudiants inscrits au CSA a beaucoup augmenté au cours des dernières sessions, mais les impacts ne sont pas aussi négatifs que ce qui avait été anticipé au départ.

Aussi, plusieurs groupes de discussion ont fait ressortir que, de façon générale, les étudiants inscrits au CSA ne présentent pas de différences de comportement en classe, plusieurs peuvent même passer inaperçus. Selon ces participants, ces étudiants réussissent relativement bien et leurs notes se situent dans la moyenne du groupe.

Les autres éléments de réponses formulés par les départements pour cette question se regroupent sous cinq thèmes :

- la collaboration avec le CSA;
- les professeurs;
- les autres étudiants;
- les caractéristiques des étudiants inscrits au CSA;
- la nature des activités proposées.

Collaboration avec le CSA

Tous les départements consultés ont souligné l'amélioration marquée de leur collaboration avec l'ensemble des intervenants du CSA. La nouvelle façon d'attribuer les dossiers d'étudiants en fonction des programmes est l'un des éléments cités pour expliquer cette amélioration. Les rencontres qui ont eu lieu entre les départements et l'intervenant responsable ont grandement facilité la communication. Avec ce nouveau mode de fonctionnement, les professeurs se disent plus enclins à poser des questions et à solliciter des conseils puisqu'ils n'ont qu'un intervenant à contacter pour tous leurs étudiants.

La disponibilité des intervenants et leur compréhension des problèmes vécus par les professeurs sont perçues par plusieurs participants comme étant des éléments qui facilitent l'intégration des étudiants en situation de handicap.

Toujours en lien avec le CSA, plusieurs coordonnateurs de départements et de programmes ont noté une amélioration des espaces physiques. Le regroupement des services dans de nouveaux locaux accueillants est perçu comme étant un élément qui améliore la fluidité des communications.

Bien que des améliorations puissent encore être apportées, l'envoi, avant le début de la session, de la liste des étudiants concernés par des accommodements est grandement apprécié. Les départements sont généralement contents de l'organisation de la passation d'examens dans les locaux du CSA et les erreurs semblent moins fréquentes que par le passé.

Les professeurs

Mis à part quelques exceptions, les coordonnateurs de départements et de programmes mentionnent que la majorité des professeurs ont une attitude positive à l'égard des étudiants en situation de handicap. Selon plusieurs participants, ce ne fut pas toujours le cas, mais aujourd'hui, les professeurs comprennent cette nouvelle réalité, connaissent le soutien qui leur est offert et ont développé des stratégies pour intervenir auprès de ces étudiants. Bien que des améliorations puissent être apportées, ils mentionnent que les professeurs ont une meilleure compréhension du rôle de chacun des intervenants, des limites qui peuvent être posées et des responsabilités qui relèvent des étudiants qui demandent un accommodement.

Les autres étudiants

Plusieurs coordonnateurs sont également agréablement surpris de l'attitude des autres étudiants à l'égard de ceux qui sont en situation de handicap. De façon générale, l'intégration se passe bien, surtout lorsque les étudiants en situation de handicap sont à l'aise d'expliquer leur situation au reste du groupe.

Même si ces derniers bénéficient de conditions particulières pour passer les examens, très peu de participants ont eu connaissance de commentaires ou de jugements négatifs de la part des autres étudiants. Les étudiants inscrits au CSA ne semblent pas être jugés ni ostracisés. Selon plusieurs coordonnateurs, au-delà des activités pédagogiques, l'intégration sociale se fait généralement bien, abstraction faite de certains cas isolés.

Caractéristiques des étudiants inscrits au CSA

La majorité des départements s'entendent sur le fait que le type de handicap d'un étudiant et sa gravité influencent grandement la facilité d'intégration dans les cours. Outre ces deux facteurs, l'intégration dépend aussi de la personnalité de l'étudiant et de la façon dont il entre en relation avec les professeurs et les autres étudiants.

Il a été maintes fois mentionné que l'intégration des étudiants en situation de handicap se passe bien si ceux-ci sont régulièrement suivis par des intervenants, s'ils acceptent leur situation et leurs limitations, s'ils ont une attitude positive et s'ils ne placent pas systématiquement leurs droits particuliers au-dessus de leurs responsabilités.

Au sujet du sens des responsabilités, plusieurs participants ont rappelé que les étudiants de la nouvelle génération ont déjà bénéficié d'accommodements lorsqu'ils étaient au primaire et au secondaire. Certains ont donc développé une autonomie ainsi que des stratégies efficaces pour atténuer les effets du handicap sur leurs apprentissages.

Nature des activités

La nature des activités pédagogiques proposées par les départements peut aussi être un facteur qui, dans certains cas, facilite l'intégration. Les départements d'arts plastiques et de cinéma ont mentionné que certains étudiants en situation de handicap, par leur sensibilité accrue, faisaient mieux que les autres dans le cadre de certaines activités où la créativité est requise. Leur façon différente de concevoir les concepts et d'exprimer des émotions est valorisée par des travaux pratiques et manuels.

En *Techniques d'éducation à l'enfance*, les activités d'apprentissage ont souvent un caractère ludique, ce qui facilite également l'intégration des étudiants ayant certains types de handicaps, notamment ceux avec un trouble du déficit de l'attention.

2.2.2. Difficultés

Malgré les aspects positifs mentionnés précédemment, tous les coordonnateurs de départements et de programmes affirment devoir composer avec plusieurs difficultés qui constituent des obstacles à l'intégration des étudiants en situation de handicap. Les participants ont été amenés à définir ces difficultés.

Afin de faciliter la présentation des réponses obtenues, celles-ci ont été regroupées par thèmes :

- le processus d'attribution des mesures d'aide;
- l'équité des mesures d'aide;
- la cohérence entre mesures d'aides et compétences à développer;
- la gestion de classe;
- l'imprévisibilité et les questions de sécurité;
- la logistique.

Processus d'attribution des mesures d'aide

Les discussions ont mis en évidence une méconnaissance, voire des perceptions erronées à l'égard du processus par lequel un étudiant obtient la mise en place de mesures d'aide. Particulièrement au secteur de la formation continue, les nouveaux chargés de cours ou ceux qui proviennent de l'extérieur du Cégep ne reçoivent pas d'information sur l'intégration des étudiants en situation de handicap, tandis que les conseillères pédagogiques, pour leur part, n'ont pas les outils pour les sensibiliser.

Plusieurs départements de la formation régulière ont mentionné que cette méconnaissance accentue la réticence de certains professeurs, qui mettent en doute la rigueur, la pertinence et même l'efficacité des mesures d'aide dont ils doivent tenir compte.

Plusieurs questions ont maintes fois été soulevées :

- Quelles sont les preuves exigées par le CSA pour statuer qu'un étudiant est en situation de handicap?
- Quelles sont les vérifications effectuées par le CSA pour s'assurer que le document fourni par l'étudiant est conforme et non frauduleux?
- Quels sont les éléments pris en compte par l'intervenant pour recommander une mesure d'aide?
- Ces mesures sont-elles révisées selon l'évolution de l'étudiant, peuvent-elles lui être retirées?
- Le professeur peut-il proposer à l'étudiant une mesure d'aide adaptée au cours qu'il donne, mais différente de celle recommandée?

Quelques coordonnateurs de départements ont d'ailleurs déploré que certains membres du corps professoral demeuraient très réticents à l'égard des étudiants en situation de handicap. Ces mêmes coordonnateurs précisent qu'individuellement, certains professeurs sont compréhensifs et aidants envers les étudiants ayant des besoins particuliers, mais que leur ton et leurs propos deviennent hargneux lorsque ce sujet est abordé dans un cadre collectif. De plus, plusieurs participants ont tenu à mentionner qu'ils n'endossent pas les propos discriminants tenus par certains professeurs lors de la journée pédagogique en 2014.

Équité des mesures d'aide

L'équité des mesures d'aide a été remise en question par quelques participants, déplorant qu'un diagnostic soit exigé pour qu'un étudiant puisse avoir accès aux services du CSA et, donc, aux mesures d'aide. Or, comme l'obtention d'un diagnostic dans le système public implique souvent de très longs délais, les étudiants plus fortunés peuvent recourir au privé, où les délais sont plus courts, mais le prix plus élevé. L'exigence du diagnostic semble donc défavoriser les étudiants moins fortunés qui auraient vraiment besoin des mesures d'aide.

À la formation continue, les conseillères pédagogiques soulignent qu'il est rare qu'un étudiant adulte effectue des démarches pour obtenir un diagnostic et que, dans certains cas, ce sont des considérations culturelles qui les empêchent de demander de l'aide.

Plusieurs participants aux groupes de discussion dénoncent aussi la façon dont des étudiants se servent des mesures d'aide comme échappatoires en cas d'échec, et non comme un réel outil pour atténuer leurs limitations. À l'appui de cette perception, on évoque le fait que des étudiants ont développé des stratégies permettant de bien fonctionner malgré leur handicap mais tiennent à conserver leurs mesures d'aide en guise de plan B, advenant le cas où surviendraient des difficultés. Certains participants ont aussi donné en exemple les cas d'étudiants qui obtiennent un nouveau diagnostic ou ravivent un ancien diagnostic en cours de session s'ils sentent qu'ils sont en voie d'échouer un cours.

Il a aussi été question d'une pratique observée chez plusieurs étudiants en voie d'échec qui se servent de leur diagnostic pour demander un « incomplet temporaire ou permanent », ce à quoi les autres étudiants n'ont pas droit. Afin d'éviter l'apparence d'abus ou d'intentions malveillantes, plusieurs coordonnateurs souhaitent que les règles concernant l'application des mesures d'aide soient mieux encadrées et établies dès le début de la session et que ces mesures ne puissent plus servir d'échappatoires. À ce sujet, plusieurs participants suggèrent que soit effectuée à chaque session une révision systématique de chacune des mesures d'aide offertes aux étudiants qui tiennent compte de leur cheminement et de leur évolution.

Une mesure d'aide en particulier a souvent été citée comme inéquitable lors des discussions, celle de la période supplémentaire accordée pour la passation des examens. Comme l'ont souligné certains participants, les étudiants ne pourront bénéficier de tels accommodements en situation réelle en milieu de travail, qu'il s'agisse d'un stage ou d'un emploi.

Cohérence entre mesures d'aide et compétences à développer

Une préoccupation que partagent tous les départements concerne les limites de l'intégration des étudiants en situation de handicap, soulevant la question suivante : l'intégration des étudiants en situation de handicap se fait-elle parfois au détriment des compétences à développer?

Certains départements qui attirent plus particulièrement certains profils d'étudiants sont davantage touchés par l'incompatibilité de certaines mesures d'aide par rapport aux compétences à développer, par exemple, les programmes qui requièrent l'usage de l'ordinateur (techniques de multimédia et informatique), qui attirent les

étudiants ayant un trouble envahissant du développement (autisme ou syndrome d'Asperger), lesquels supportent souvent mal l'agitation et le bruit associés aux discussions en groupe. Or, lors de leur inscription, ces étudiants n'ont pas été informés que ces programmes exigent beaucoup de travaux en équipe.

De nombreux participants dénoncent aussi le manque de balises pour l'application des accommodements, particulièrement lorsqu'une adaptation du travail viendrait trahir la nature et les objectifs du cours. Plusieurs exemples ont été présentés par les départements pour démontrer les situations incongrues auxquelles ils ont été confrontés et auxquelles ils ont dû trouver des solutions. En voici quelques-uns :

- la mesure d'aide recommandée pour un étudiant en sciences humaines était de ne pas lui poser de questions à développement alors que la majorité des examens et des travaux ont cette forme;
- un étudiant en sciences humaines avait comme mesure d'aide « ne peut travailler en équipe », alors que cette compétence est inscrite dans le profil du diplômé;
- des étudiants autistes avec des mentions spécifiant que l'étudiant ne pouvait comprendre les concepts abstraits étaient inscrits à des cours de philosophie ou encore à des cours de géographie dont les schémas sont en trois dimensions;
- des étudiants ayant des difficultés à conceptualiser et qui n'arrivent pas à saisir le sens des métaphores et le deuxième niveau des textes utilisés dans les cours étaient inscrits aux cours de littérature;
- dans certains cours de psychologie, les étudiants doivent faire une introspection et s'ouvrir aux autres. Certains étudiants en sont incapables en raison de leur handicap;
- des étudiants daltoniens étaient inscrits à des cours de denturologie où ils devaient déterminer la santé de la gencive en fonction de sa couleur. D'autres étaient inscrits à des cours d'aéronautique et devaient utiliser un code de couleurs pour brancher les fils correctement;
- certains cas d'étudiants agoraphobes ou ayant une phobie de la sudation ou encore d'anxiété en cas de contacts physiques ont posé des défis dans le cadre d'un cours de sport d'équipe pour lequel l'effort physique était requis;
- un étudiant claustrophobe s'est inscrit à un cours de plongée.

Les départements déplorent que, dans ces situations, le problème soit transféré aux professeurs, qui ont l'odieux de mettre l'étudiant en échec alors qu'à l'origine, il n'aurait pas dû être admis dans le cours ou le programme. Par ailleurs, il a aussi été mentionné que certains professeurs pourraient, par compassion, se montrer complaisants au moment de l'évaluation afin de ne pas être responsables de la fin du projet de carrière d'un étudiant, ce qui ne fait que reporter le problème à la prochaine session. Dans plusieurs cas, les difficultés rencontrées par les étudiants en situation de handicap s'accroissent à mesure que le programme avance. La pression que certains parents exercent sur les professeurs s'ajoute aussi à la complexité de la situation. Des parents considèrent que leur enfant a le droit de réussir et que le professeur est tenu de l'amener vers la réussite.

Parallèlement, plusieurs groupes de discussion ont aussi mentionné que certains professeurs, parfois par peur de poursuites judiciaires ou simplement parce que les balises ne sont pas toujours claires, vont au-delà des mesures d'aide suggérées par le CSA et proposent des accommodements qui dépassent les besoins réels des étudiants en situation de handicap.

Certains départements se sont demandé quels moyens permettraient d'éviter que ces situations ne surviennent. À ce sujet, des pistes de solution ou du moins de prévention ont aussi été évoquées par certains groupes de discussion :

- mieux informer les conseillers en orientation, les aides pédagogiques individuels ainsi que les conseillers en services adaptés des exigences et des habiletés requises par les cours et les programmes;
- revoir les règles d'admission aux programmes : les étudiants en situation de handicap devraient être rencontrés par le CSA avant leur admission afin de les informer de ce qui sera attendu d'eux;
- admettre comme auditeurs libres les étudiants pour lesquels l'obtention du diplôme n'est pas réaliste;
- créer des classes dédiées aux étudiants en situation de handicap;
- envisager la possibilité de créer des diplômes ou certificats particuliers.

Pour plusieurs participants, ces situations soulèvent une question importante : jusqu'où les professeurs doivent-ils aller pour aider un étudiant en situation de handicap sans que cela ne se fasse au détriment des autres étudiants? Les coordonnateurs qui ont posé cette question déplorent que peu de ressources soient mises à la disposition des professeurs pour les aider à intégrer les étudiants en situation de handicap.

Gestion de classe

La majorité des participants considèrent que l'intégration des étudiants en situation de handicap exige beaucoup de temps et de travail. Le nombre croissant d'étudiants dans cette situation, la variété des handicaps rencontrés et l'écart grandissant entre les élèves les plus performants et ceux en difficulté augmentent la charge de travail des professeurs. La difficulté pour les professeurs de concilier ces différences a été soulevée par plusieurs départements, qui se demandent également si l'accroissement du nombre d'étudiants en situation de handicap finira par abaisser le niveau des formations.

Lors des discussions, les défis liés à la gestion de classe ont maintes fois été relevés. L'irritant le plus souvent cité concerne le fait de ne pas pouvoir divulguer au groupe les raisons qui justifient qu'un étudiant de la classe se comporte de façon étrange, ni d'expliquer pourquoi il bénéficie de conditions ou de règles différentes. Cela peut avoir des impacts importants sur la dynamique de classe, particulièrement lorsque l'étudiant ne veut pas expliquer son handicap aux autres étudiants. L'application de certaines mesures d'aide, si elles ne sont pas expliquées, peut laisser croire qu'elles sont permises à tous et tolérées par le professeur, ce qui pose des défis particuliers pour la gestion efficace du groupe. C'est le cas de la mesure d'aide recommandée aux étudiants ayant des troubles de l'anxiété qui peuvent quitter la salle de classe selon leurs besoins. Les étudiants dont le handicap engendre un manque d'inhibition ou qui interviennent trop souvent peuvent rendre inefficaces certaines activités pédagogiques. Dans ces cas, les autres étudiants peuvent développer une attitude négative à leur égard ou devenir passifs pendant le cours.

Quelques départements ont aussi mentionné l'irritation des professeurs face au comportement de certains étudiants bénéficiant des services d'un preneur de notes, qui se croient alors dispensés d'écouter et de participer au cours.

Les travaux en équipe intégrant des étudiants en situation de handicap semblent également être un volet difficile à gérer pour plusieurs départements. Beaucoup de ces étudiants sont socialement bien acceptés, mais il demeure que certains d'entre eux sont systématiquement rejetés lorsque vient le temps de former des équipes. Bien que cette situation ne soit pas exclusive aux étudiants en situation de handicap, il est difficile pour les professeurs d'imposer aux autres élèves un coéquipier qui a des difficultés à suivre le rythme, qui a du mal à entrer en relation ou qui n'est pas organisé. À mesure que le programme avance, le problème se fait récurrent, les comportements de l'étudiant étant alors bien connus. Certains participants ont même mentionné qu'il arrive que le professeur, pour remédier à la situation, suggère à l'étudiant en situation de handicap de réaliser un travail individuel.

Imprévisibilité et questions de sécurité

Tous les départements consultés se disent parfois démunis face aux situations qui surviennent avec certains étudiants, notamment ceux ayant des problèmes de santé mentale ou encore des troubles envahissants du développement, en précisant que deux étudiants présentant le même diagnostic ne réagissent pas de la même façon. L'imprévisibilité des situations est accentuée par le peu d'information dont les professeurs disposent sur l'étudiant et surtout sur ses limitations. À titre d'exemple, un des participants mentionnait qu'il savait qu'un étudiant atteint du trouble de l'autisme était inscrit à son cours, mais il aurait aimé savoir que ce handicap impliquait que l'étudiant aurait des difficultés à comprendre des expressions imagées. Il aurait ainsi évité de lui dire de « mettre sa question sur la glace », car l'étudiant l'a pris au mot. Cette situation a provoqué un rire général et un malaise par la suite.

Tous les départements trouvent dommage que les étudiants en situation de handicap fassent rarement la démarche de se présenter au professeur au début de la session. Ils soulignent par ailleurs que les fiches transmises par le CSA utilisent une terminologie floue, qui ne reflète pas toutes les difficultés de l'étudiant, et encore moins les réactions inhabituelles que celui-ci pourrait avoir en classe.

Les participants comprennent que le CSA se doit de préserver la confidentialité des renseignements qui lui ont été fournis, mais, dans certains cas, il apparaît que ces renseignements devraient être divulgués aux professeurs afin qu'ils puissent se préparer à réagir en classe. L'intégration des étudiants en serait ainsi facilitée et la concertation des actions des professeurs aussi.

Notamment pour les cas complexes, ou encore pour les cas où la sécurité de l'étudiant pourrait être menacée (possibilité de perte de conscience, crise d'épilepsie, étudiant en pleurs, automutilation, etc.), les participants souhaiteraient que le CSA fournisse un protocole d'intervention. Lorsque ces situations surviennent, les professeurs vivent un stress intense et n'ont pas en main l'information requise pour intervenir adéquatement.

L'aspect de la sécurité des étudiants en situation de handicap a été soulevé par quelques départements qui utilisent des matières ou des outils dangereux (scie à onglet en arts plastiques, fils électriques des éclairages, etc.). Certains participants ont mentionné ne pas être à l'aise de laisser un étudiant qui prend des médicaments engendrant de la somnolence utiliser ce type d'outils. Le professeur peut-il, de sa propre initiative, en restreindre l'usage? Quelle serait la responsabilité du professeur en cas d'accident?

Bien qu'il s'agisse d'un cas extrême, une situation survenue dans le cadre d'un cours d'éducation physique a mis en relief l'importance pour les professeurs, les intervenants du CSA et même les services de psychologie de partager l'information. Un séjour de quelques nuitées en forêt en région éloignée était prévu dans le cadre d'un cours. Le professeur savait qu'un de ses étudiants avait un trouble de santé mentale, mais il ne disposait d'aucune autre information. Il s'est avéré que la médication pour contrôler la schizophrénie de l'étudiant avait été modifiée dans les jours précédents. L'étudiant a fait une crise pendant ce séjour et il s'est enfui en forêt. Il n'y a pas eu de dénouement malheureux, mais les conséquences auraient pu être graves.

Pour le secteur de la formation continue, les conseillères pédagogiques aimeraient recevoir, comme par le passé, les fiches transmises par le CSA, car elles doivent souvent jouer un rôle de première répondante et doivent conseiller les étudiants sur leur parcours scolaire.

Logistique

Plusieurs irritants liés à l'organisation scolaire et la logistique des cours ont été soulevés. Ce qui ressort principalement des discussions est la répartition inéquitable du nombre d'étudiants en situation de handicap dans les cours. Actuellement, certains professeurs se retrouvent avec une dizaine d'étudiants, soit le quart du groupe, ce qui remet en question l'équilibre d'un cours à l'autre. Même si le nombre d'étudiants est bien réparti sur les listes remises au début de la session, il arrive que d'autres étudiants en situation de handicap s'ajoutent par la suite. Pour cette raison, plusieurs départements souhaiteraient qu'un étudiant en situation de handicap compte pour deux ou, du moins, que le calcul des tâches tienne compte du nombre d'étudiants en situation de handicap inscrits à un cours. Par ailleurs, la réputation de certains professeurs inciterait des étudiants en situation de handicap à demander des modifications à leur horaire. La possibilité que le nom du professeur ne figure pas sur l'horaire de l'étudiant a aussi été évoquée en guise de solution à cette situation.

Pour un grand nombre de départements, les mesures d'aide posent des difficultés d'organisation et de logistique, plus particulièrement la période supplémentaire accordée lors de la passation des examens. En effet, plusieurs installations physiques (laboratoires, salles d'ordinateurs) ne sont pas disponibles en dehors de la plage horaire prévue pour le cours. Cette difficulté est accentuée lorsque le professeur n'est pas disponible pendant la période supplémentaire ou encore lorsque la présence d'un surveillant formé aux consignes de sécurité est requise. Ces contraintes rendent parfois impossible de tenir compte des demandes de temps supplémentaire pour les examens.

Quant aux examens qui doivent se dérouler au CSA, le moment de passation est limité par les heures d'ouverture de celui-ci, ce qui peut constituer un obstacle lorsque le cours est offert en fin de journée, l'examen de l'étudiant en situation de handicap n'ayant pas lieu au même moment que celui des autres étudiants du groupe. Le professeur doit parfois prévoir deux examens distincts pour éviter le plagiat. Le secteur de la formation continue est en outre grandement touché par les heures d'ouverture du CSA, car la majorité des activités se déroulent le soir et plusieurs étudiants adultes ne sont pas disponibles de jour.

Quelques participants ont remis en question la pertinence pour les étudiants de passer les examens dans les locaux du CSA. L'étudiant est ainsi privé de l'accès à son professeur et, le cas échéant, des éclaircissements que celui-ci pourrait donner.

2.2.3. Particularité des stages et projets spéciaux

Les départements consultés n'ont pas tous des stages ou des projets spéciaux à leur programme. Ceux qui en ont concèdent que plusieurs des difficultés vécues par les étudiants lors des stages ne sont pas exclusives aux étudiants inscrits au CSA, celles-ci étant généralement les mêmes que celles rencontrées en cours de programme. Ainsi, les étudiants en situation de handicap qui éprouvent des difficultés à travailler en équipe éprouvent souvent des difficultés à collaborer avec leurs collègues de stage.

Dans certains programmes, dont celui de *Sciences humaines*, les participants se disent agréablement surpris de ne pas rencontrer davantage de problèmes lors des projets spéciaux de fin de parcours. Quelques départements ont d'ailleurs relaté des exemples de réussite où il y avait eu arrimage judicieux entre un étudiant en situation de handicap et son milieu de stage. Certains ont même ajouté que des étudiants en situation de handicap ont démontré en stage des capacités jusqu'alors insoupçonnées et ont obtenu des emplois, et ce, même si un échec leur avait été prédit.

Cependant, la plupart des coordonnateurs affirment appréhender le moment où certains étudiants iront en stage. L'intégration des étudiants en situation de handicap à des activités d'apprentissage qui se déroulent à l'extérieur du Cégep pose des défis particuliers. Il est difficile pour les professeurs responsables de stages de prévoir la réaction de l'étudiant dans un nouvel environnement et surtout de prévoir l'accueil que lui réservera l'employeur. Les nombreux efforts que doivent déployer les professeurs responsables de stages ont été soulignés. Afin de réduire l'anxiété ou encore pour prévenir certains problèmes potentiels, plusieurs départements usent de stratégies diverses, dont la tenue de rencontres préparatoires destinées spécifiquement aux étudiants en situation de handicap. Un département a mentionné avoir contourné les difficultés liées à l'attribution de stages en créant au Cégep même un stage sur mesure.

Plusieurs départements ont précisé qu'une bonne connaissance des employeurs et des conditions dans lesquelles se déroulera le stage augmente la possibilité de jumelages heureux. Le fait que les professeurs ne soient pas autorisés à divulguer aux employeurs des renseignements pertinents sur les limitations des étudiants peut mettre en péril la précieuse relation qu'ils ont développée avec des milieux de stage, nuire dans certains cas à la réputation du Cégep et, parfois, compromettre l'intégration de l'étudiant à son milieu de stage. L'employeur n'est pas nécessairement formé pour accueillir un étudiant en situation de handicap et ne dispose pas toujours des ressources humaines ou matérielles nécessaires. Il serait par ailleurs important qu'il soit prévenu des limitations de l'étudiant. Le cas d'une étudiante en *Techniques d'éducation à l'enfance* a été cité en exemple. Cette dernière avait subi un traumatisme crânien qui ralentissait le rythme de ses mouvements et la privait de vision périphérique. Si cette dernière avait pris la charge d'un petit groupe d'enfants, comme le prévoyait son plan de travail, la sécurité de ceux-ci aurait pu être compromise.

Malgré les efforts déployés pour trouver des milieux accueillants et adaptés, des départements déplorent que le stage constitue pour certains étudiants en situation de handicap le moment où ils réaliseront qu'ils n'ont pas les capacités requises pour obtenir un emploi dans le domaine dans lequel ils ont étudié. D'ailleurs, plusieurs départements considèrent que de laisser des étudiants cheminer pendant plusieurs sessions dans le programme, tout en sachant qu'ils ne pourront pas répondre aux attentes du stage ou de la profession, pose un problème éthique. Cette question prend beaucoup d'importance au secteur de la formation continue, puisque les étudiants adultes doivent souvent emprunter pour payer leurs études.

2.2.4. Impacts sur la coordination des départements

La grande majorité des départements affirment que l'intégration des étudiants en situation de handicap n'a que très peu d'impacts sur la coordination des départements. Les professeurs ont maintenant l'habitude d'avoir ces étudiants dans leurs cours. Certains coordonnateurs sont consultés par des professeurs lorsque des situations problématiques surviennent, mais cela est peu fréquent. Ils interviennent parfois auprès d'étudiants en situation de handicap ou encore auprès de professeurs lorsque surviennent des litiges.

Quelques départements prévoient d'office à l'ordre du jour de leurs rencontres un point portant sur les élèves en difficulté, ce qui permet l'échange de connaissances et de stratégies entre professeurs et prévient les difficultés.

D'autres organisent sur une base volontaire des rencontres individuelles avec les étudiants en situation de handicap afin de leur fournir un accompagnement adapté. Certains participants ont mentionné qu'à cet égard, les professeurs avaient autrefois accès à des dégrèvements pour la réussite, ce qui n'est plus le cas.

Dans certains départements, notamment en éducation physique, le coordonnateur doit parfois organiser le changement de groupe d'un étudiant en situation de handicap s'il constate que celui-ci n'est pas à sa place.

2.2.5. Moyens et outils utilisés et souhaités

Les participants ont été consultés sur les moyens et outils mis au point par leur département pour intégrer les étudiants en situation de handicap. Ils ont aussi été questionnés sur les outils qu'ils souhaiteraient que le Cégep développe pour les aider dans cette tâche.

La plupart des départements consultés n'ont pas développé d'outils particuliers pour faciliter l'intégration des étudiants en situation de handicap. L'expérience, les compétences professionnelles, l'entraide entre professeurs et la collaboration avec les intervenants du Centre de services adaptés sont jugées suffisantes pour résoudre la plupart des problèmes pouvant survenir.

Cependant, un grand nombre de départements, incluant ceux du secteur de la formation continue, aimerait mieux connaître l'éventail des outils et des services que le Cégep met à leur disposition. Plusieurs souhaitent aussi avoir accès à des formations sous forme d'ateliers en petits groupes qui favoriseraient l'échange, le partage de stratégies et la recherche de solutions pour des interventions ponctuelles.

À quelques exceptions près, tous les départements souhaiteraient avoir accès à un guide qui colligerait l'information pertinente sur les caractéristiques des divers types de handicap et proposerait des stratégies adaptées aux limitations généralement observées chez les étudiants qui en sont atteints. Quelques participants mentionnent avoir déjà consulté un guide produit par la Direction des études qui semblait intéressant, mais dont les rubriques traitant des aspects légaux et de la pédagogie universelle créaient un malaise chez les professeurs, le guide attribuant aux professeurs des responsabilités qui entraient en contradiction avec leur contrat de travail. Les professeurs avaient l'impression que leur autonomie était remise en cause et que la pédagogie universelle leur était imposée comme panacée. Ces intervenants ont souhaité que le guide soit retravaillé et qu'il soit aussi disponible en version imprimée.

Tel que déjà mentionné, presque tous les départements souhaitent que l'information que fournit la fiche transmise par le CSA soit bonifiée et adaptée aux conditions dans lesquelles se déroule le cours (équipement, travaux, bruits, etc.). Plusieurs professeurs souhaiteraient participer à la définition des mesures d'aide pour les étudiants en situation de handicap inscrits à leurs cours. Cette fiche s'apparenterait alors davantage à un plan d'action concerté pour un étudiant donné et serait adapté aux réalités des activités pédagogiques prévues. Ainsi, le professeur du cours de dessin juge inutile de recevoir pour l'étudiant atteint de dyslexie la mention « accorder une période supplémentaire pour la rédaction de textes », puisque son cours ne comporte pas de telles évaluations. L'équipe de professeurs devrait être informée du plan d'intervention de l'étudiant à privilégier avec lui. Enfin, la concertation entre les intervenants du CSA et tous les professeurs des disciplines spécifiques et contributives devrait être encouragée.

Certains départements souhaiteraient aussi avoir plus de ressources et moins d'étudiants en situation de handicap dans les cours.

2.2.6. Documents institutionnels

Les groupes de discussion ont été consultés sur leurs perceptions quant à la pertinence de mettre à leur disposition des documents institutionnels encadrant l'intégration des étudiants en situation de handicap. Bien que le terme « politique institutionnelle » soit d'emblée rejeté, presque tous les départements affirment qu'un cadre de référence, des lignes directrices ou encore une procédure de traitement des plaintes pourraient être utiles aux professeurs. Ce document se voudrait semblable à celui produit pour le traitement des plaintes étudiantes ou encore au guide sur les accommodements religieux. Il pourrait aussi s'inspirer des documents dont se sont dotés plusieurs cégeps et universités.

Pour de nombreux départements, l'objectif de ce document institutionnel serait de communiquer les valeurs collectives du Cégep en ce qui concerne l'intégration des étudiants en situation de handicap. À la lumière des nombreux commentaires discriminants exprimés par des professeurs, plusieurs participants jugent ce document nécessaire. Certains soulignent que les professeurs ont besoin de se sentir appuyés et que leur mobilisation ne relève pas uniquement des coordonnateurs qui, d'ailleurs, n'ont pas autorité sur les professeurs de leur département. De nombreux coordonnateurs ont exprimé le souhait que l'institution participe à cette mobilisation.

Voici quelques éléments qui, selon plusieurs départements, devraient être couverts par ce document :

- définir les balises;
- définir où se situe la frontière entre raisonnable et déraisonnable;
- délimiter clairement les responsabilités respectives des professeurs, des conseillers du CSA, de la Direction des études, etc.;
- établir les responsabilités de l'étudiant;
- indiquer à qui s'adresser en cas de besoin;
- préciser si les mesures d'aide sont des suggestions ou des obligations.

Bien qu'ils soient en faveur d'un tel document, quelques départements ont précisé qu'il devrait être produit en collaboration avec les professeurs, notamment par le biais du syndicat qui les représente, et qu'il ne faudrait pas y voir une façon de restreindre l'autonomie professionnelle.

2.2.7. Moyens pour améliorer la concertation et faciliter l'intégration des étudiants

Les départements ont suggéré plusieurs moyens pour améliorer la concertation entre les intervenants et pour faciliter l'intégration des étudiants en situation de handicap. Plusieurs de ces moyens ont été évoqués dans les sections précédentes :

- mieux orienter les étudiants en fonction de leurs capacités, qu'ils aient ou non un handicap. L'orientation des étudiants en situation de handicap semble un élément négligé;
- rendre obligatoire pour l'étudiant la rencontre avec le professeur dans les premières semaines de la session;
- fournir aux professeurs davantage d'information sur les caractéristiques des étudiants;
- poursuivre les initiatives qui favorisent les rencontres et les échanges entre les professeurs et le conseiller en services adaptés responsable des étudiants inscrits au programme;
- préciser dans un document les rôles de chacun;
- mieux faire connaître aux étudiants et aux professeurs les services et l'expertise offerts par le CSA, y compris aux chargés de cours de la formation continue;
- s'assurer qu'il y ait suffisamment de ressources (conseillers CSA, psychologues, travailleurs sociaux, etc.);
- prévoir la cohérence et la concertation des actions de l'ensemble des professeurs qui seront en lien avec un même étudiant en situation de handicap;
- organiser des conférences ou des témoignages d'anciens étudiants en situation de handicap qui ont fait leurs études au Cégep, tant à la formation régulière que continue;
- organiser une campagne de sensibilisation destinée à toutes les personnes qui fréquentent le Cégep (autres étudiants, personnel de soutien, professeurs, etc.).

3. POINT DE VUE DES CONSEILLERS EN SERVICES ADAPTÉS

Nous avons aussi consulté les intervenants du Centre de services adaptés. Les éléments de réponses qui ressortent de ces discussions viennent compléter le portrait dressé jusqu'à présent, les conseillers étant appelés à interagir autant avec les étudiants qu'avec les professeurs. Voici les thèmes abordés avec eux :

- les éléments favorables à l'intégration;
- les difficultés rencontrées;
- les moyens utilisés pour soutenir les professeurs;
- les documents institutionnels à privilégier;
- autres suggestions pour faciliter l'intégration.

3.1. ÉLÉMENTS FAVORABLES

Parmi les facteurs mentionnés comme facilitant l'intégration des étudiants en situation de handicap au cégep Édouard-Montpetit, les réponses données par les conseillers en services adaptés sont souvent similaires à celles données par les coordonnateurs de départements et de programmes, notamment :

- la nouvelle répartition des dossiers au sein de l'équipe d'intervenants;
- l'aménagement des nouveaux locaux;
- l'envoi des fiches avant le début de la session;
- l'amélioration des communications avec les professeurs;
- l'utilisation de *SyMétrique*;
- l'attitude positive et inclusive de la majorité des professeurs;
- la recherche d'information sur les diagnostics et une meilleure compréhension des mesures par les professeurs;
- la capacité de plusieurs étudiants à communiquer leurs besoins aux professeurs;
- la pédagogie et les outils développés par plusieurs professeurs;
- les échanges entre professeurs et intervenants du CSA qui permettent généralement de trouver des solutions acceptables pour tous.

À ceux-ci s'ajoutent d'autres éléments plus spécifiques au fonctionnement interne du CSA, à savoir :

- la collaboration et l'esprit d'équipe développés entre les intervenants du service;
- la réflexion critique et l'amélioration continue des pratiques du service;
- la valorisation de l'innovation et de la mise en place de nouvelles stratégies au sein du CSA;
- la révision rigoureuse des plans de services offerts aux étudiants;
- l'organisation de la visite d'accueil pour les parents;
- la participation à des tables de concertation sur les étudiants en situation de handicap;
- la participation à des activités de promotion organisées par le Cégep (par exemple, *Tout un programme*).

Les intervenants du CSA sont souvent témoins de belles réussites qui démontrent que la mise en place des mesures adaptées permet à l'étudiant en situation de handicap de donner son plein potentiel. Ils déplorent cependant que les étudiants qui n'ont pas de diagnostic ne puissent avoir recours à l'aide du Centre de services adaptés. Certains programmes gouvernementaux mis en place par d'autres provinces pourraient être des modèles intéressants pour le Cégep.

3.2. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

À l'instar des coordonnateurs de départements et de programmes, les intervenants du CSA sont conscients des obstacles qui freinent l'intégration des étudiants en situation de handicap. Les difficultés évoquées par ce groupe de discussion sont présentées selon les thèmes suivants :

- l'attitude des professeurs;
- le manque de ressources;
- l'intégration sociale.

3.2.1. L'attitude des professeurs

Dans leur pratique professionnelle, les intervenants du CSA constatent que l'attitude des professeurs à l'égard des étudiants en situation de handicap et des mesures d'aide suggérées influence le succès de leur intégration. Selon eux, lorsque les professeurs comprennent que ces mesures viennent pallier une difficulté et qu'elles ne visent pas à diminuer les objectifs d'un cours, ils acceptent mieux leur mise en application.

Paradoxalement, le fait que plusieurs étudiants inscrits au CSA réussissent bien leurs études donne des munitions à certains professeurs qui jugent que les mesures d'aide sont inutiles. Les intervenants du CSA doivent souvent sensibiliser des professeurs qui considèrent les accommodements comme un traitement de faveur pour des étudiants plus fortunés ayant les moyens financiers d'obtenir un diagnostic au privé.

D'ailleurs, lors du groupe de discussion, les intervenants du CSA ont mentionné avoir été témoins de propos discriminants ou encore d'attitudes inappropriées de la part de certains professeurs. Voici quelques-unes des situations qui se sont produites :

- manquer de respect dans la façon de s'adresser à l'étudiant en situation de handicap ou dans la façon d'y faire référence;
- ridiculiser l'étudiant en situation de handicap ou les mesures adaptées suggérées;
- nier l'existence d'un handicap alors qu'un diagnostic a été posé (affirmer par exemple que le déficit d'attention n'existe pas);
- émettre des jugements de valeur sur la capacité de réussite des étudiants en situation de handicap;
- aborder la question du handicap devant les autres élèves sans respecter la confidentialité des renseignements au dossier;
- recourir à des arguments démagogiques plutôt qu'à la recherche de solutions lorsqu'une situation problématique survient.

Les intervenants du CSA soulignent qu'ils doivent aussi rappeler aux professeurs réticents que les étudiants sont en apprentissage et que plusieurs d'entre eux feront des progrès d'ici la fin de leurs études collégiales. Il est impossible de prédire si, dans deux ou trois ans, ils seront ou non en mesure d'accéder à un emploi dans le domaine.

Les situations mentionnées précédemment peuvent avoir des impacts importants sur le parcours d'un étudiant en situation de handicap. Selon les participants, certains étudiants iront jusqu'à renoncer à leur mesure d'aide pour ne pas être stigmatisés ou encore ne porteront pas plainte par peur de représailles.

Plusieurs intervenants du CSA ont aussi observé la situation contraire. Certains professeurs permettent des accommodements qui vont au-delà de ce qui est recommandé par le plan d'aide, ce qui les amène à consacrer beaucoup d'énergie et de temps aux étudiants en situation de handicap.

Concernant la communication, certains intervenants du CSA constatent que les renseignements fournis aux coordonnateurs de programmes ne se rendent pas toujours jusqu'aux professeurs. D'autres canaux de communication devront être créés pour rejoindre ceux-ci et les sensibiliser aux réalités des étudiants en situation de handicap.

3.2.2. Ressources

Plusieurs intervenants ont exprimé le souhait que plus de services soient offerts aux étudiants en situation de handicap, par exemple des ateliers de gestion du stress. Quelques participants souhaiteraient aussi que davantage de ressources soient prévues pour le développement du tutorat.

Le fait qu'une seule personne soit responsable de la passation des examens au CSA (passation des examens, demandes, acceptation par les professeurs, compilation) entraîne déjà une lourdeur administrative et les ressources actuelles ne permettent pas au CSA de développer d'autres activités.

3.2.3. Intégration sociale des étudiants

Les intervenants du CSA mentionnent que l'intégration des étudiants en situation de handicap est l'affaire de tous, qu'il n'y a donc pas que les professeurs qui devraient être formés ou sensibilisés à cette réalité. Tous les intervenants de première ligne, par exemple les secrétaires, devraient aussi se sentir interpellés.

3.3. MOYENS UTILISÉS

Plusieurs intervenants du CSA considèrent que les rencontres et échanges avec les professeurs sont les meilleurs moyens pour faciliter l'intégration des étudiants en situation de handicap. Certains professeurs ont développé le réflexe de communiquer avec les intervenants du CSA et il serait souhaitable que cette pratique se généralise.

De nombreux autres moyens sont mis de l'avant par les intervenants du CSA pour faciliter l'intégration des étudiants et pour susciter les échanges :

- les fiches et les plans de services adaptés sont utilisés par certains professeurs, mais le CSA est à les revoir afin de les rendre encore plus efficaces;
- les campagnes de sensibilisation ponctuelles sur des sujets tels que la *Semaine de la santé mentale*;
- les formations par webinaire offertes par certains organismes;
- les appels aux professeurs d'étudiants en difficulté.

Les intervenants ont aussi suggéré des améliorations et des moyens à développer :

- élaborer pour les professeurs des formations Performa sur les difficultés particulières des étudiants en situation de handicap;
- développer une application mobile pour *SyMétrique* puisque les étudiants utilisent beaucoup leur cellulaire;
- sensibiliser les professeurs aux problèmes de santé mentale afin qu'ils puissent détecter des situations à risque et les référer au CSA au besoin;
- diffuser le guide en version papier;
- développer un portail CSA qui contiendrait les plans de services adaptés;
- prévoir des rencontres avec les nouveaux professeurs pour leur expliquer le contenu des plans d'intervention;

- inviter systématiquement l'intervenant du CSA aux comités de programme ou de département, même si aucun point à l'ordre du jour ne concerne les étudiants inscrits au CSA;
- favoriser le pairage ou le mentorat entre les étudiants en situation de handicap et les autres étudiants;
- faire connaître davantage les services du CSA aux étudiants, aux professeurs et aux intervenants externes, notamment ceux des écoles secondaires;
- informer davantage les conseillers en orientation sur les aptitudes requises pour réussir un programme d'études.

Enfin, les intervenants mentionnent qu'il serait souhaitable que le guide produit antérieurement soit publié, car ils aimeraient beaucoup y faire référence lors de leurs échanges avec les professeurs. Un intervenant du CSA conclut ce sujet en mentionnant que le Cégep est en retard par rapport à d'autres cégeps en ce qui concerne la publication d'outils destinés aux professeurs et qu'il faudrait remédier à cette situation.

3.4. DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

Les intervenants du CSA ont été consultés sur la pertinence pour le Cégep de se doter de documents institutionnels ou du moins d'énoncés de principe pour encadrer l'intégration des étudiants en situation de handicap. Certains des intervenants sont en faveur d'un tel document, afin d'envoyer un message clair aux professeurs encore réticents à accueillir ces étudiants dans leurs cours. Ce document pourrait expliciter le rôle et les responsabilités de chacun et préciserait que l'intégration des étudiants se fait sans discrimination ni privilège et que les mesures d'aide accordées sont justifiées.

D'autres intervenants craignent quant à eux les impacts négatifs que pourrait avoir un document institutionnel sur certains départements qui sont en voie de s'améliorer. La publication d'un tel document pourrait faire diversion et venir compromettre les efforts qui sont réalisés sur le terrain pour faciliter l'intégration des étudiants en situation de handicap. Selon eux, le moment est mal choisi pour amorcer ce type de démarche, d'autres initiatives comme la publication du guide devraient être privilégiées.

4. POINT DE VUE DES AIDES PÉDAGOGIQUES INDIVIDUELS

Les aides pédagogiques individuels (API) ont aussi été consultés. D'entrée de jeu, plusieurs se disent peu visés par la consultation actuelle, l'intégration des étudiants en situation de handicap relevant principalement des professeurs. Le rôle des API est plutôt de recevoir ces étudiants pour les conseiller dans leur cheminement.

4.1. ASPECTS FAVORABLES

Les participants ne font pas de différence entre les étudiants inscrits au CSA et les autres étudiants. Ils expliquent que leur formation leur a permis de développer les compétences requises pour recevoir ce type d'étudiants sans que cela ne constitue une difficulté particulière. D'ailleurs, selon les API, si l'information n'était pas consignée dans le dossier, plusieurs étudiants en situation de handicap passeraient inaperçus. Ils remarquent que plusieurs étudiants ont développé une belle autonomie et, avec l'appui des mesures d'aide, réussissent très bien. À la suite d'une rencontre, les API interviennent parfois pour suggérer à un étudiant d'alléger sa session.

Plusieurs des aspects favorables évoqués par ce groupe de discussion l'ont déjà été par d'autres groupes, notamment ceux-ci :

- l'expansion du CSA et la meilleure organisation de ses services;
- l'aménagement des nouveaux locaux du CSA;
- la plus grande présence des intervenants du CSA dans les comités;
- la meilleure collaboration entre les API et le CSA.

4.2. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les participants déplorent que plusieurs étudiants aient eux aussi besoin d'aide, mais qu'ils ne puissent en recevoir parce qu'ils n'ont pas été diagnostiqués. Voici les autres difficultés mentionnées par les API :

- plusieurs étudiants ignorent l'éventail des services qu'offre le Cégep;
- la réputation et le manque d'ouverture de certains professeurs intimident plusieurs étudiants, qui s'abstiennent alors de demander l'application de leur mesure d'aide;
- plusieurs employés de première ligne, par exemple les secrétaires au comptoir, devraient recevoir une formation sur la façon d'interagir avec la clientèle des étudiants en situation de handicap, notamment ceux qui ont des troubles envahissants du développement;
- les professeurs développent différentes initiatives ponctuelles en lien avec la réussite afin d'obtenir du dégrèvement, alors que ces tâches devraient relever des professionnels, qui peuvent s'assurer de la cohérence interne.

4.3. MOYENS À PRIVILÉGIER

Lors de la rencontre, les API ont suggéré des moyens et des actions pour améliorer l'intégration des étudiants en situation de handicap :

- favoriser la concertation entre les services et les départements;
- recevoir une formation du CSA;
- développer un document commun au Service de l'organisation scolaire et au CSA sur les besoins particuliers;
- inviter les intervenants du CSA à participer aux rencontres des sous-comités de la réussite;
- favoriser une meilleure transition entre les services offerts aux étudiants en situation de handicap au secondaire et ceux offerts au Cégep.

4.4. DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

Les participants à ce groupe de discussion jugent qu'une politique ne viendrait pas résoudre les difficultés évoquées précédemment, mais la publication du guide, par contre, serait grandement utile. Les API ont cependant mentionné qu'il serait intéressant qu'un document vienne définir et baliser les rôles respectifs des professionnels du CSA, du service de l'organisation scolaire et des professeurs afin d'éviter les dédoublements.

5. POINT DE VUE DES ÉTUDIANTS

Le portrait de la situation des étudiants en situation de handicap ne pouvait être complet sans recueillir les perceptions des étudiants eux-mêmes. Voici les thèmes abordés lors de cette consultation :

- la situation générale;
- le recours aux mesures d'aide;
- l'efficacité des mesures d'aide;
- la communication avec les professeurs;
- les responsabilités à l'égard des mesures d'aide;
- les éléments favorisant l'intégration;
- les difficultés rencontrées.

La consultation des étudiants en situation de handicap s'est tenue à la fin de la session hiver 2015 par l'envoi d'un questionnaire Omnivox aux 490 étudiants qui se sont inscrits au CSA à l'automne 2014 ou à l'hiver 2015.

Il avait été convenu d'attendre la fin de la session avant de consulter les étudiants pour éviter que leurs réponses ne soient influencées par les nombreux changements survenus au mode de fonctionnement du CSA, notamment ceux touchant l'attribution des dossiers par département plutôt que par type de handicap. Certains étudiants ont trouvé difficile de changer d'intervenant alors qu'ils avaient développé une relation privilégiée avec l'intervenant précédent et nous ne voulions pas que ces difficultés ponctuelles se reflètent dans les réponses formulées.

5.1. ÉCHANTILLON

Un total de 150 étudiants, inscrits tant à des programmes techniques qu'à des programmes préuniversitaires, ont répondu à la consultation. Presque tous les programmes sont représentés par au moins un répondant, à l'exception de quatre programmes, et ce, même si chacun comptait au nombre de ses inscriptions au moins un étudiant en situation de handicap.

Le tableau suivant présente, par programme, le nombre d'étudiants ayant répondu.

Tableau 16

Programme d'études	Total
110.A0 Techniques de prothèses dentaires	3
110.B0 Techniques de denturologie	3
111.A0 Techniques d'hygiène dentaire	2
142.A0 Technologie de radiodiagnostic	1
160.A0 Techniques d'orthèses visuelles	1
180.A0 Soins infirmiers	9
200.B0 Sciences de la nature	25
243.BA Technologie de l'électronique	0
280.B0 Techniques de génie aérospace	5
280.C0 Techniques d'entretien d'aéronefs	10
280.D0 Techniques d'avionique	1
300.22 Sciences humaines – profil Administration, avec mathématiques	5
300.31 Sciences humaines – profil Individu	26
300.51 Sciences humaines – profil Monde, sans mathématiques	8
300.52 Sciences humaines – profil Monde, avec mathématiques	0
322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance	16
410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion	7
410.D0 Gestion de commerces	2
420.A0 Informatique	10
500.25 Arts et lettres - Cinéma et communication	1
500.45 Arts et lettres - Lettres	0
500.55 Arts et lettres - Langues	0
500.45 Arts et lettres - Théâtre	1
510.A0 Arts visuels	5
582.A1 Techniques d'intégration multimédia	9
Total	150

La plupart des répondants proviennent du secteur de la formation régulière, très peu de la formation continue.

Tableau 17

Secteurs	Total	
Formation régulière	147	98,0 %
Formation continue	3	2,0 %
Total	150	100,0 %

Deux des répondants n'étaient pas inscrits à au moins un cours pendant la session hiver 2015 et n'ont donc pas eu à répondre à toutes les questions. Par ailleurs, certains étudiants n'ont pas souhaité répondre à certaines questions, ce qui explique que les totaux soient parfois inférieurs à 148.

Il est intéressant de constater que les répondants au sondage représentent l'éventail complet des types de handicap.

Tableau 18

Cochez le ou les types de handicap pour lesquels vous recevez des services du centre de services adaptés (CSA)	Total
Trouble d'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie)	58
Trouble déficitaire de l'attention	77
Trouble du spectre de l'autisme (trouble envahissant du développement)	8
Trouble moteur (paralysie cérébrale, dystrophie musculaire, etc.)	3
Trouble de santé mentale (trouble anxieux, trouble bipolaire, trouble de la personnalité limite, etc.)	25
Autres troubles neurologiques (syndrome Gilles de la Tourette, dysphasie, épilepsie, etc.)	7
Trouble organique (insuffisance rénale, fibrose kystique, etc.)	4
Trouble sensoriel (déficience visuelle ou auditive)	6
Autre handicap (arthrite juvénile, traumatisme crânien, nanisme, etc.)	9

5.2. RÉSULTATS

Cette section présente les résultats obtenus lors de la consultation pour chacun des thèmes abordés. Bien que les données recueillies soient essentiellement quantitatives, il est intéressant de constater qu'un grand nombre de répondants ont pris le temps de formuler des commentaires éclairants, qui viennent préciser et nuancer les données colligées.

5.2.1. Situation générale

Les étudiants en situation de handicap ont été sondés sur leur intégration au Cégep. Il est rassurant de constater que pour la majorité des étudiants, l'intégration dans les cours du programme se passe « plutôt facilement » et même « très bien ».

Tableau 19

De façon générale, mon intégration dans les cours du programme se passe...	Total	
Très difficilement	1	0,7 %
Plutôt difficilement	23	15,5 %
Plutôt facilement	73	49,3 %
Très bien	51	34,5 %
Total	148	100,0 %

Les étudiants ont été invités à formuler des commentaires sur cette question, ce qui permet d'avoir un aperçu des raisons pour lesquelles certains étudiants ont trouvé leur intégration « plutôt difficile » et « très difficile ». Sans grande surprise, les principaux éléments qui ressortent des commentaires sont les suivants :

- Des professeurs n'ont pas voulu mettre en application les mesures d'aide lors des examens pratiques.
- Des professeurs ne comprennent pas que les étudiants avec un handicap sont différents des autres.
- Des professeurs trouvaient les mesures d'aide injustes pour les autres étudiants.
- Il est facile d'intégrer un cours, mais il est difficile d'intégrer un groupe.
- Il a été difficile de trouver des équipiers lors des travaux d'équipe.
- L'adaptation au début du programme a été plus difficile, maintenant ça va mieux.
- J'ai eu des difficultés à réussir certains cours, mais avec les efforts et l'aide du CSA, j'ai réussi.
- La rédaction de textes est difficile, je ne maîtrise pas bien le français.

5.2.2. Recours aux mesures d'aide et efficacité de celles-ci

Presque tous les étudiants qui ont répondu au sondage ont eu recours à des mesures adaptées pendant la session.

Tableau 20

Avez-vous eu recours à des mesures adaptées durant la session ?	Total	
Oui	139	93,9 %
Non	9	6,1 %
Total	148	100,0 %

Les mesures d'aide utilisées par les répondants sont les suivantes :

Tableau 21

Si vous avez répondu « OUI », veuillez cocher la ou les mesures adaptées mises en place dans les cours.	Total
Prise de notes	46
Utilisation d'un ordinateur ou d'un logiciel	81
Directives spécifiques pour le travail d'équipe	1
Mesures particulières pour la passation des examens (temps supplémentaire, local isolé, etc.)	120
Matériel adapté (casier, coquilles insonorisantes, etc.)	23
Tutorat	25
Adaptation du matériel (grossir le texte, donner la lecture à l'avance, etc.)	2
Autres moyens utilisés (quitter le cours lors de crises d'anxiété, etc.)	11

Les perceptions des étudiants sondés à l'égard de l'efficacité des mesures d'aide font presque consensus.

Tableau 22

Selon vous, les mesures adaptées mises en place vous aident-elles à poursuivre vos études ?	Total	
Oui	138	92,0 %
Plus ou moins	9	6,0 %
Non	3	2,0 %
Total	150	100,0 %

Les commentaires d'une cinquantaine d'étudiants viennent confirmer l'impact positif des mesures d'aide sur la réussite de leurs études. Pour eux, l'application des mesures d'aide a été déterminante dans la poursuite de leurs études collégiales.

Parmi les étudiants ayant répondu « non » ou « plus ou moins » à cette question, les commentaires suivants éclairent le contexte et les raisons ayant menés à développer une perception négative de l'utilité des mesures d'aide :

- Le preneur de notes ne m'a jamais transmis ses notes de la session.
- Ces mesures n'étaient pas suffisantes, j'aurais dû abandonner certains cours pour diminuer ma charge de travail et mon anxiété.
- Le temps requis pour s'installer et démarrer Antidote fait perdre du temps et cela est pénalisant.
- Les mesures d'aide ne permettent pas de remédier à mes difficultés en français.

Les étudiants en situation de handicap ont été sondés sur leurs perceptions de l'utilisation des mesures d'aide dans le contexte particulier des examens. Pour la grande majorité d'entre eux, cette utilisation se passe « très bien » ou « plutôt bien ».

Tableau 23

Lors de la passation des examens, l'utilisation de vos mesures adaptées est ...	Total	
Très difficile	0	0,0 %
Plutôt difficile	3	2,0 %
Plutôt bien	52	35,1 %
Très bien	84	56,8 %
Ne s'applique pas	9	6,1 %
Total	148	100,0 %

5.2.3. Communication

Pour le volet communication, la grande majorité des étudiants affirment avoir communiqué avec leurs professeurs au début de la session au sujet des mesures adaptées. Selon les répondants, la rencontre est le moyen privilégié pour communiquer avec le professeur au début de la session. Ces données sont en contradiction avec celles recueillies auprès des professeurs.

Tableau 24

AU DÉBUT DE LA SESSION, avez-vous communiqué avec vos professeurs au sujet de vos mesures adaptées ?	Total	
Oui	116	79,5 %
Non	30	20,5 %
Total	146	100,0 %

Tableau 25

De quelle façon avez-vous communiqué avec vos professeurs ?	Total	
Une rencontre	104	81,9 %
Par MIO	23	18,1 %
Par téléphone	0	0,0 %
Total	127	100,0 %

Tableau 26

PENDANT LA SESSION, avez-vous rencontré vos professeurs au sujet de vos mesures adaptées ?	Total	
Oui	99	67,3 %
Non	48	32,7 %
Total	147	100,0 %

Plusieurs étudiants ont formulé des commentaires expliquant pourquoi ils n'ont pas rencontré leurs professeurs pendant la session au sujet de leurs mesures adaptées. Voici ceux qui ont été relevés le plus souvent :

- Cette rencontre n'était pas nécessaire;
- Les professeurs avaient déjà entendu parler de mon cas;
- Je présumais que le professeur le savait déjà;
- Je n'en ressentais pas le besoin ou je ne vois pas la nécessité d'en discuter avec le professeur;
- Mon professeur a été très compréhensif dès le départ;
- Je n'y ai pas pensé.

5.2.4. Responsabilités

Les étudiants en situation de handicap ont été sondés afin de vérifier s'ils connaissent les responsabilités qui leur incombent. À la lumière des réponses et des commentaires formulés, ils semblent être au fait de leurs responsabilités, notamment celles concernant les délais à respecter pour les réservations de locaux au CSA.

Tableau 27

Connaissez-vous vos responsabilités concernant l'utilisation de vos mesures adaptées (exemple : réservation d'un local pour les examens, etc.)	Total	
Oui	133	90,5 %
Plus ou moins	14	9,5 %
Non	0	0,0 %
Total	147	100,0 %

5.2.5. Interactions avec le CSA

Les interactions avec les intervenants et les outils développés par le Centre de services adaptés comportent plusieurs composantes.

Un des éléments positifs qui ressort de cette consultation concerne les interactions des étudiants en situation de handicap avec le conseiller du CSA, interactions majoritairement « très bien » perçues. Même si la consultation a été réalisée à la fin de la session, les commentaires formulés par quelques étudiants font référence à leur déception d'avoir eu à changer de conseiller CSA.

Tableau 28

Les interactions avec le conseiller du CSA sont ...	Total	
Très difficiles	0	0,0 %
Plutôt difficiles	2	1,3 %
Plutôt bien	35	23,5 %
Très bien	109	73,2 %
Ne s'applique pas	3	2,0 %
Total	149	100,0 %

La fréquence des rencontres entre les étudiants en situation de handicap et leur conseiller CSA varie grandement, mais la majorité des répondants la jugent adéquate. Dans les commentaires, plusieurs étudiants ont mentionné apprécier que la fréquence des rencontres soit modulée en fonction de leurs besoins et de leur évolution. Certains aimeraient cependant pouvoir rencontrer leur conseiller CSA plus souvent.

Tableau 29

À quelle fréquence rencontrez-vous le conseiller du CSA durant la session?	Total	
Une fois par semaine	14	9,7 %
Une fois aux deux semaines	11	7,6 %
Quelques fois par session	67	46,5 %
Une fois par session	52	36,1 %
Total	144	100,0 %

Tableau 30

La fréquence des rencontres avec le conseiller du CSA vous convient-elle?	Total	
Oui	136	95,8 %
Non	6	4,2 %
Total	142	100,0 %

Selon les réponses obtenues, et bien que la majorité des répondants n'aient participé à aucune des rencontres d'information organisées par le CSA, la plupart estiment bien connaître les services qu'offre le Centre.

Tableau 31

Avez-vous déjà assisté à une séance d'information organisée par le CSA?	Total	
Oui	38	26,2 %
Non	107	73,8 %
Total	145	100,0 %

Tableau 32

Connaissez-vous les services offerts par le CSA aux étudiants en situation de handicap? (exemples : rencontre avec les conseillers, etc.)	Total	
Oui	104	71,7 %
Plus ou moins	32	22,1 %
Non	9	6,2 %
Total	145	100,0 %

Par ailleurs, l'accès aux services offerts par le CSA est considéré « très bien » par la majorité des répondants. Les commentaires formulés ne permettent cependant pas de préciser les difficultés rencontrées à cet égard.

Tableau 33

L'accès aux services offerts par le CSA est ...	Total	
Très difficile	0	0,0 %
Plutôt difficile	2	1,3 %
Plutôt bien	39	26,2 %
Très bien	106	71,1 %
Ne s'applique pas	2	1,3 %
Total	149	100,0 %

L'utilisation de la plateforme *SyMétrique* ne semble pas poser de difficultés particulières pour les répondants. Cependant, à l'instar des professeurs, quelques étudiants souhaiteraient l'ajout d'un champ supplémentaire permettant d'inscrire des commentaires ou des notes concernant des arrangements qui ne sont pas prévus dans les sections actuelles de la plateforme.

Tableau 34

Quelle est votre appréciation de l'utilisation de la plateforme <i>SyMétrique</i> ?	Total	
Très difficile à utiliser	1	0,7 %
Plutôt difficile à utiliser	3	2,1 %
Plutôt facile à utiliser	54	37,5 %
Très facile à utiliser	74	51,4 %
Je n'ai jamais utilisé la plateforme <i>SyMétrique</i>	12	8,3 %
Total	144	100,0 %

5.2.6. Interaction avec les professeurs

Les interactions avec les professeurs sont des composantes importantes de l'intégration des étudiants en situation de handicap. Voici les perceptions des répondants en ce qui concerne diverses situations impliquant ces interactions.

Pour la majorité des étudiants, les professeurs ont en main toute l'information nécessaire pour comprendre les mesures adaptées suggérées.

Tableau 35

Selon vous, les professeurs ont-ils en main toute l'information nécessaire pour comprendre vos mesures adaptées?	Total	
Oui	105	(74,5 %)
Plus ou moins	31	(22,0 %)
Non	5	(3,5 %)
Total	141	(100,0 %)

Cependant, plusieurs commentaires des étudiants rejoignent les éléments soulevés par les professeurs :

- Certains professeurs ne comprennent pas le diagnostic ni la signification du terme utilisé.
- Certains professeurs ne comprennent pas les mesures d'aide.
- Certains professeurs ne comprennent pas la gravité du handicap.
- Certains professeurs ne comprennent pas en quoi les mesures sont aidantes pour mon handicap.
- Certains professeurs pensent qu'ils peuvent ignorer les mesures d'aide.
- Certains professeurs ne comprennent pas comment nous aider.

La plupart des étudiants considèrent que les professeurs respectent les mesures d'aide prévues. D'ailleurs, plusieurs commentaires soulignent la compréhension et l'ouverture de la majorité des professeurs, précisant toutefois qu'un petit nombre de professeurs sont réticents et continuent d'ignorer les mesures d'aide suggérées.

Tableau 36

De façon générale, est-ce que les professeurs respectent vos mesures adaptées?	Total	
Oui	125	86,8 %
Plus ou moins	17	11,8 %
Non	2	1,4 %
Total	144	100,0 %

Les étudiants ont été amenés à indiquer leur niveau d'appréciation des interactions avec les professeurs au moment de la rencontre au début de la session, pendant les cours et les laboratoires, pendant les stages ainsi qu'en dehors des cours. La majorité des étudiants considèrent que leurs interactions avec les professeurs à ces différents moments se passent généralement « plutôt bien » et même « très bien ». Il en est de même de leurs interactions avec les techniciens du laboratoire lorsque cette situation s'applique. Il est à noter que pour quelques étudiants, les interactions avec les professeurs semblent plus complexes pendant le cours ainsi que lors du stage.

Tableau 37

En début de session, le déroulement de la rencontre avec le professeur est ...	Total	
Très difficile	0	(0,0 %)
Plutôt difficile	9	(7,0 %)
Plutôt bien	44	(34,1 %)
Très bien	76	(58,9 %)
Total	129	(100,0 %)
Ne s'applique pas	20	Non comptabilisés

Tableau 38

Les interactions avec le professeur durant les cours et les laboratoires sont ...	Total	
Très difficiles	0	(0,0 %)
Plutôt difficiles	6	(4,6 %)
Plutôt bien	47	(36,2 %)
Très bien	77	(59,2 %)
Total	130	(100,0 %)
Ne s'applique pas	19	Non comptabilisés

Tableau 39

Les interactions avec le professeur durant les stages sont ...	Total	
Très difficiles	1	(2,7 %)
Plutôt difficiles	1	(2,7 %)
Plutôt bien	15	(40,5 %)
Très bien	20	(54,1 %)
Total	37	(100,0 %)
Ne s'applique pas	112	Non comptabilisés

Tableau 40

Les interactions avec le professeur en dehors des cours sont ...	Total	
Très difficiles	0	(0,0 %)
Plutôt difficiles	7	(5,6 %)
Plutôt bien	51	(40,8 %)
Très bien	67	(53,6 %)
Total	125	(100,0 %)
Ne s'applique pas	23	Non comptabilisés

Tableau 41

Les interactions avec le technicien durant les laboratoires sont ...	Total	
Très difficiles	0	(0,0 %)
Plutôt difficiles	0	(0,0 %)
Plutôt bien	13	(23,6 %)
Très bien	42	(76,4 %)
Total	55	(100,0 %)
Ne s'applique pas	94	Non comptabilisés

5.2.7. Concertation entre le CSA et les professeurs ou les API

Selon la majorité des étudiants consultés, la concertation entre les professeurs et le personnel du CSA se passe « plutôt bien » et même « très bien ».

Tableau 42

La concertation entre le professeur et le personnel du CSA est ...	Total	
Très difficile	1	(0,8 %)
Plutôt difficile	4	(3,1 %)
Plutôt bien	63	(48,8 %)
Très bien	61	(47,3 %)
Total	129	(100,0 %)
Ne s'applique pas	20	Non comptabilisés

Quant à la concertation entre le personnel du CSA et les API, quelques étudiants en situation de handicap ont formulé des commentaires à l'effet que l'aide pédagogique individuel rencontré n'avait pas une compréhension adéquate de sa situation pour bien l'orienter.

Tableau 43

La concertation entre l'aide pédagogique individuelle (API) et le personnel du CSA est ...	Total	
Très difficile	4	(4,3 %)
Plutôt difficile	5	(5,4 %)
Plutôt bien	37	(39,8 %)
Très bien	47	(50,5 %)
Total	93	(100,0 %)
Ne s'applique pas	55	Non comptabilisés

5.2.8. Interactions avec les autres étudiants

Pour la plupart des répondants, les interactions avec les autres étudiants du programme sont « plutôt bien » ou « très bien ». D'ailleurs, l'acceptation des mesures d'aide par les autres étudiants semble être généralement « plutôt bien » et même « très bien » acceptée.

Tableau 44

Les interactions avec les autres étudiants sont ...	Total	
Très difficiles	0	(0,0 %)
Plutôt difficiles	10	(7,2 %)
Plutôt bien	50	(36,0 %)
Très bien	79	(56,8 %)
Total	139	(100,0 %)
Ne s'applique pas	9	Non comptabilisés

Tableau 45

L'acceptation de vos mesures adaptées par les autres étudiants est ...	Total	
Très difficile	1	(0,8 %)
Plutôt difficile	8	(6,5 %)
Plutôt bien	47	(37,9 %)
Très bien	68	(54,8 %)
Total	124	(100,0 %)
Ne s'applique pas	24	Non comptabilisés

5.2.9. Difficultés liées aux cours

Les étudiants en situation de handicap ont aussi été consultés sur les difficultés qu'ils ont rencontrées avant, pendant et en dehors des cours. La majorité des difficultés rencontrées concernent la gestion du stress et de l'anxiété ainsi que la concentration pendant les cours et les examens.

Tableau 46

Avez-vous rencontré des difficultés avant le début de chacun de vos cours?	Total	
Oui	15	(10,1 %)
Plus ou moins	24	(16,1 %)
Non	110	(73,8 %)
Total	149	(100,0 %)

Quelques-uns des répondants affirment aussi avoir rencontré les difficultés suivantes au début du cours :

- La réaction de certains professeurs à l'égard des mesures d'aide a été difficile à recevoir.
- Ce fut long avant que la mesure d'aide soit mise en place.
- La professeure m'a informé qu'elle prédisait que j'allais échouer ce cours alors que je l'ai réussi.
- Les crises de panique sont plus fréquentes au début des cours.
- La rencontre avec le professeur occasionne beaucoup de nervosité.
- La vie en général est difficile pour moi alors le début des cours aussi.

Tableau 47

Avez-vous rencontré des difficultés durant les périodes de cours?	Total	
Oui	25	(16,8 %)
Plus ou moins	37	(24,8 %)
Non	87	(58,4 %)
Total	149	(100,0 %)

Tableau 48

Avez-vous rencontré des difficultés en dehors des heures de cours?	Total	
Oui	24	(16,1 %)
Plus ou moins	39	(26,2 %)
Non	86	(57,7 %)
Total	149	(100,0 %)

Voici les difficultés signalées en ce qui concerne la passation des examens :

- J'ai fait une crise de panique pendant un examen.
- Il arrive que les questions d'examen soient précisées en classe, mais que ces précisions ne me soient pas communiquées, car je suis dans les locaux du CSA.
- L'ordinateur du CSA n'était pas assez puissant pour faire fonctionner adéquatement le logiciel utilisé en classe.
- Les heures d'ouverture du CSA ne permettent pas la passation des examens en même temps que les autres.

Tableau 49

Avez-vous rencontré des difficultés lors de la passation des examens?	Total	
Oui	21	(14,2 %)
Plus ou moins	38	(25,7 %)
Non	89	(60,1 %)
Total	148	(100,0 %)

5.2.10. Éléments ayant facilité l'intégration

Enfin, les étudiants ont été consultés sur les éléments qui, selon eux, ont facilité leur intégration au cégep Édouard-Montpetit. La majorité des répondants considèrent les mesures adaptées comme étant l'élément-clé qui facilite leur intégration. Voici la fréquence des réponses :

Tableau 50

Cochez le ou les éléments qui ont facilité votre intégration au cégep Édouard-Montpetit?	Total
Séance d'information organisée par le CSA	16
Dépliants et documents du CSA	8
Envoi du plan de services à vos professeurs	62
Rencontres de suivi avec le conseiller du CSA	76
Passation des examens	79
Mesures adaptées	120
Ateliers (exemples : gestion du stress, formation sur les logiciels, etc.)	23
Collaboration des professeurs	77
Rencontre avec la technicienne en éducation spécialisée	14
Autres éléments ayant facilité votre intégration	6

CONCLUSION

Ces consultations menées auprès des différents intervenants ainsi qu'auprès des étudiants inscrits au CSA permettent de dresser un portrait exhaustif et actuel de l'intégration des étudiants en situation de handicap au Cégep. Les éléments suivants résument les réponses recueillies :

- L'attitude des intervenants (professeurs, conseillers, etc.) et des autres étudiants du Cégep est généralement positive et susceptible de favoriser l'intégration pédagogique et sociale des étudiants en situation de handicap. Du travail reste cependant à faire pour sensibiliser l'ensemble du personnel ainsi que l'ensemble des étudiants.
- L'intégration de la plupart des étudiants en situation de handicap se déroule normalement, les difficultés rencontrées par ces étudiants étant souvent les mêmes que celles rencontrées par les autres étudiants. Seuls quelques cas isolés requièrent du temps et une attention particulière. Il n'est pas possible de dégager un type de handicap plus problématique qu'un autre, plusieurs facteurs entrant en jeu.
- Le nombre des étudiants en situation de handicap a grandement augmenté et les types de handicap rencontrés sont variés.
- L'amélioration de l'organisation des services offerts ainsi que l'aménagement des nouveaux locaux au CSA facilite l'intégration des étudiants en situation de handicap dans les cours.
- L'expertise développée par les intervenants du CSA ainsi que les services que le CSA offre aux étudiants et aux professeurs mériteraient d'être mieux connus.
- L'ampleur et la fréquence des impacts liés à l'intégration des étudiants en situation de handicap varient grandement d'un département à l'autre.
- Certaines limitations liées à des handicaps sont incompatibles avec les compétences que développe le programme d'études.
- Certaines mesures d'aide suggérées pour des étudiants en situation de handicap posent des défis d'organisation scolaire, de logistique, de gestion de classe ainsi que de disponibilité des ressources.
- L'information fournie aux professeurs sur le handicap ne semble pas suffisante pour que ces derniers puissent avoir une compréhension adéquate des besoins particuliers des étudiants, ni pour qu'ils soient en mesure de prévoir les situations inhabituelles que la présence de ces étudiants pourrait entraîner dans la classe.
- La mise en place de règles encadrant l'application et la révision des mesures d'aide ainsi que la définition des responsabilités de chacun est souhaitée.
- La diffusion d'information et l'offre de formations sur des sujets précis en lien avec les stratégies d'enseignement adaptées aux étudiants en situation de handicap seraient appréciées.
- Les responsabilités légales à l'égard de l'intégration des étudiants en situation de handicap et les obligations qui découlent du caractère confidentiel des renseignements détenus sur ces étudiants doivent être clarifiées afin qu'elles puissent s'appliquer de façon adéquate.
- La concertation des professeurs et des intervenants autour d'un même étudiant devrait être développée davantage.

Aussi, le présent rapport ne présente que le portrait de la situation des étudiants inscrits au CSA. Plusieurs étudiants n'ont pas obtenu un diagnostic confirmant leur handicap notamment en raison des coûts associés. Il serait pertinent que le Cégep explore éventuellement des avenues pour accompagner l'ensemble des étudiants vers la réussite éducative.

ANNEXE

Dates	Programmes / Départements	Intervenants présents
Jeudi 12 mars 2015	Techniques d'éducation à l'enfance Techniques de comptabilité et gestion Gestion de commerces	Sylvaine Léger, Danielle Sheridan Absence : Serge Fournier Observatrice : Marie-Claude Brault
Jeudi 26 mars 2015	Arts et lettres Cinéma et média Arts visuels Éducation physique	Céline El Masri Johanne Gagnon Mireille Lavoie Martin Choquette Hélène Morin Observatrice : Louise Chaput
Jeudi 9 avril 2015	Littérature et français Langues	Robert Saletti Joan Thompson Nathalie Éthier Rebecca Peter Higgins Observateurs : Catherine Ste-Marie, CSA Pierre Joo, conseiller pédagogique
Mercredi 15 avril 2015	Sciences humaines - Géographie, histoire, politique - Psychologie - Anthropologie - Économie - Sociologie - Cours multidisciplinaires	Valérie Blanc Louis Lafrenière Diane Bond Paul Morissette Élise Massicotte Nathalie Malo Richard Drolet Louis Roy Observatrice CSA : Louise Chaput
Jeudi 16 avril 2015	Philosophie	Thomas Dommange Thierry Layani Observateur : Éric Pouliot
Jeudi 23 avril 2015	Technique de l'informatique Techniques d'intégration multimédia Technologie de l'électronique Mathématiques	Benjamin Duval Belhachemi Ouldali Vanessa Blais Michel Larose Observateur : Éric Pouliot
Jeudi 28 avril 2015	Technologie de radiodiagnostic Techniques d'orthèses visuelles Soins infirmiers	Jean Labbé Sylvain Légaré Anne Pepin Marcel Éloquin Chantal Lanthier Observatrice : Catherine Ste-Marie
Jeudi 7 mai 2015	Techniques de prothèses dentaires Techniques de denturologie Techniques d'hygiène dentaire	Émilie Brulé Manon Campagna Lucie Fortier Absence : France Bélanger Observatrice : Catherine Ste-Marie

Dates	Programmes / Départements	Intervenants présents
Mercredi 13 mai 2015	Sciences de la nature (santé et pures) <ul style="list-style-type: none"> - Biologie - Nutrition - Chimie - Physique - Géologie - Sciences graphiques 	Hugues Gilbert Lucie Martin Didier Bérard Hélène St-Jean Sandrine Laferrière Isabelle Saulnier Jean-Nicolas Pépin Ginette Mondou Françoise Pichette Observatrice : Marie-Claude Brault
Vendredi 15 mai 2015	Techniques de génie aérospatial Techniques de maintenance d'aéronefs Techniques d'avionique <ul style="list-style-type: none"> - Préenvol - Avionique - Propulseur - Génie aérospatial 	Éric Goudreault Nicholas Laurin Réjean Gauvreau Denis Davesne Stéphan Jacques Observatrice : Sara Savoie
Mardi 19 mai 2015	Conseillers pédagogiques de la formation continue	Martine Gervais Diane Gravel Chantal Laverrière
Mercredi 20 mai 2015	API	Céline Alary Chantal Beaudoin Francine Goyette Mélanie Grisé Christiane Lamothe (ENA) Anne Parisé
Mercredi 20 mai 2015	Conseillers en services adaptés	Éric Pouliot Marie-Claude Brault Louise Chaput Sara Savoie Valérie Cliche Catherine Ste-Marie Karine Lalonde
Rencontres de validation ⁶ 24 août 2015 17 septembre 2015	Techniques de comptabilité et gestion /Gestion de commerces Techniques de denturologie	Serge Fournier Francine Bélanger

⁶ Absentes lors de la tenue des groupes de discussion, ces deux personnes ont été rencontrées individuellement pour vérifier que les propos recueillis reflétaient bien la situation vécue dans leurs départements respectifs.